



RAPPORT D'ÉVALUATION

ÉVALUATION DE L'OUTIL « BOURSES » DANS LES DIFFÉRENTS INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME QUINQENNAL 2017-2021 DE L'ARES

Nicolas SUBILEAU (Pluricité)
Florent CHEMINAL (Pluricité)
Gildas GAUTIER

ÉVALUATION 2020
VERSION FINALE
DÉCEMBRE 2020

PLURICTÉ, *Rapport final d'évaluation de l'outil « Bourses » dans les différents instruments de financement du programme quinquennal 2017-2021*, Bruxelles : ARES, 2020

Éditeur responsable :

Laurent Despy

Académie de recherche et d'enseignement supérieur – ARES

Rue Royale 180

1000 Bruxelles

Belgique

www.ares-ac.be

ISBN 978-2-930819-63-1

Dépôt légal D/2021/13.532/12

© ARES, novembre, 2021

SOMMAIRE

AVERTISSEMENTS	5
SIGLES ET ACRONYMES	6
01. RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
02. RÉSUMÉ	9
03. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION	12
03.1 / L'ARES – CCD	12
03.1.1 / L'ARES, un organisme fédérant les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles	12
03.1.2 / La CCD de l'ARES, commission thématique sur la coopération académique de l'ARES	12
03.1.3 / Un instrument commun pour une plus grande efficacité de la coopération académique avec les établissements d'enseignement supérieur des pays du Sud	12
03.2 / Les dispositifs mis en œuvre par l'ARES	13
03.2.1 / Un large périmètre d'intervention	13
03.2.2 / Une variété de dispositifs mis en place	13
03.3 / L'instrument « Bourses » de l'ARES objet de la présente évaluation	14
04. L'ÉVALUATION DE L'INSTRUMENT « BOURSES »	14
04.1 / Contexte et objectifs de l'évaluation	14
04.2 / Un questionnement évaluatif structuré autour des grands registres d'évaluation	15
04.2.1 / Éléments de référence	15
04.2.2 / Questionnement évaluatif et critères	16
04.3 / Une évaluation conduite de juin à décembre 2020	17
05. ANALYSE ÉVALUATIVE	18
05.1 / Une offre de bourses variée permettant de répondre à des types de besoins divers	18
05.1.1 / Les bourses, un outil transverse, qui s'inscrit à la fois dans une logique de renforcement de capacités individuelles et institutionnelles	18
05.1.2 / Une variété de bourses, qui permettent de couvrir des types de projets particulièrement variés	18
05.1.3 / Une complémentarité entre des bourses intégrées et des bourses individuelles, qui répondent à des besoins et logiques d'actions différents	20
05.1.4 / Des montants de bourses en évolution, qui en l'état, restent jugés majoritairement satisfaisants par les boursiers	23
05.2 / Un rôle de premier plan joué par les personnels des établissements dans la mobilisation des bourses et l'accueil des boursiers, mais une appropriation de l'offre de l'ARES qui reste très inégale	25
05.2.1 / Plusieurs facteurs qui conditionnent la propension des établissements à mobiliser des bourses	25
05.2.2 / Une mobilisation inégale des bourses selon les types d'établissements	26
05.2.3 / Un rôle essentiel des établissements dans la sécurisation des parcours des boursiers	29
05.3 / Des processus de sélection qui permettent de toucher un public varié, motivé par des ambitions académiques et d'ouverture internationale	31
05.3.1 / Un processus de sélection des boursiers qui laisse une large marge de manœuvre aux établissements et s'inscrit dans un cadre partenarial avec les établissements du SUD	31
05.3.2 / Les caractéristiques des profils des boursiers	32
05.3.3 / Des démarches de candidatures principalement motivées par des ambitions académiques et d'ouverture internationale	34
05.3.4 / Quelques freins à la candidature aux bourses relevés	37
05.4 / Les impacts des programmes de bourses ARES sur les boursiers et les établissements	38
05.4.1 / Des impacts majeurs sur les boursiers, aussi bien sur le plan académique que professionnel	38
05.4.2 / Des impacts sur les établissements d'enseignement supérieur partenaires	42
05.5 / Les enseignements du benchmark	45
06. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	51

06.1 /	Conclusions	51
06.2 /	Recommandations	54

AVERTISSEMENTS

L'évaluation de l'outil « Bourses » dans les différents instruments de financement du programme quinquennal 2017-2021 de l'ARES dont le présent document constitue le rapport final a été réalisée par le cabinet de conseil Pluricité à la demande de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES).

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs dont ils représentent les points de vue. Elles ne reflètent pas nécessairement celles de l'ARES et n'en représentent pas une position officielle.

SIGLES ET ACRONYMES

ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur
CAD	Comité d'aide au développement
ACC	Accords-cadres de coopération
AI	Appui institutionnel
CCD	Commission de la coopération au développement
CIUF	Conseil interuniversitaire de la Communauté française
CSI	Cours et stages internationaux
DGD	Direction générale de la Coopération au développement et de l'Aide humanitaire
ECMS	Éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire
EES	Établissement d'enseignement supérieur
ESA	École supérieure d'art
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
HE	Hautes écoles
IMT	Institut de Médecines Tropicales
MS	Master de spécialisation
ONG	Organisation non gouvernementale
PFS	Projets de formation Sud
PO	Pouvoir organisateur
PRD	Projets de recherche pour le développement
RDC	République démocratique du Congo
RI	Relations internationales
SPF	Service public fédéral
TFE	Travaux de fin d'étude
UCLOUVAIN	Université catholique de Louvain
ULB	Université libre de Bruxelles
USL	Université Saint-Louis – Bruxelles
VLIR	Vlaamse Interuniversitaire Raad
WBI	Wallonie-Bruxelles International

01. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale. Elle coordonne notamment l'engagement des établissements en coopération académique et scientifique au développement.

L'un des principaux moyens utilisés au sein des instruments de financement de l'ARES est l'attribution de bourses à des ressortissants du Sud qui viennent en Belgique pour un master de spécialisation, un programme de formation, un doctorat, un post-doctorat ou un stage. Outre les bourses sur base de candidatures individuelles, l'ARES accorde également des bourses dans le cadre de projets de recherche (PRD), de projets de formation (PFS) ou de la coopération institutionnelle (AI). Ces bourses sont étroitement liées aux objectifs des interventions respectives.

L'ARES attribue également des bourses à des étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Elles leur permettent de partir dans les pays partenaires pour réaliser un mémoire, un stage ou un séjour de terrain, l'idée étant d'en faire des citoyens conscientisés et responsables pour un monde plus juste, inclusif et durable.

L'ensemble de ces bourses sont financées par la DGD par l'intermédiaire de l'ARES.

La présente évaluation porte sur ces dispositifs de bourses développés par l'ARES dans le cadre de sa politique de coopération au développement, en particulier les bourses doctorales, postdoctorales et de stages, car les bourses accordées dans le cadre de l'instrument CSI ont déjà fait l'objet d'une évaluation. L'analyse concerne la période 2017-2020, ce qui permet d'avoir une vision sur 3 années académiques complètes.

Cette évaluation vise trois objectifs :

- » Tirer des enseignements sur la conception, la mise en œuvre, l'organisation, les résultats et les effets des bourses sur la période 2017-2020,
- » Alimenter la réflexion sur la construction du prochain programme quinquennal (2022-2026) en vue d'adaptation et d'amélioration.
- » Situer notre offre de bourses par rapport à d'autres programmes existants.

L'équipe d'évaluation a mené les travaux de collecte d'information et d'analyse de juin à décembre 2020. L'évaluation repose notamment sur une enquête en ligne à destination des actuel.le.s et ancien.ne.s boursier.ère.s, des focus groups réunissant les gestionnaires des bourses des différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche (cellules de coopération), des représentants des HE-ESA et des membres de la direction Coopération au développement de l'ARES, des entretiens avec un échantillon de promoteurs de programmes ARES (PRD-PFS, AI...) dans différents EES ainsi qu'une démarche de benchmarking avec d'autres programmes de bourses.

L'évaluation a permis de dégager 5 grandes conclusions :

- 01.** L'offre de bourses est globalement pertinente, bien articulée et son attractivité repose non seulement sur l'appui financier mais également sur l'accompagnement proposé par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- 02.** Les bourses sont essentielles à l'activité de coopération au développement des établissements, qui restent cependant inégalement appropriées par les différentes catégories d'établissements. Les bourses sont majoritairement mobilisées par les universités, et en particulier les plus grandes. En revanche, les bourses ARES restent moins appropriées par les Hautes Ecoles et les ESA.

- 03.** Les critères et modalités de sélection des boursiers sont essentiellement à la main des coordinateurs de projets et des promoteurs ce qui permet globalement de toucher des publics aux profils variés mais avec sous-représentation des femmes.
- 04.** Les impacts des bourses s'observent à la fois sur le registre individuel, et institutionnel, et contribuent activement à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'ARES.
- 05.** Les montants de bourses sont jugés majoritairement satisfaisants par les boursiers.

Sur la base de ces conclusions, l'équipe d'évaluation a dégagé des recommandations portant sur 4 axes clefs : 1/architecture de l'offre de bourses, 2/appropriation de l'offre de bourses par les parties prenantes, 3/éligibilité et procédure de sélection des boursiers et 4/animation, accompagnement et suivi des boursiers. Ces recommandations peuvent être intégrées dans les réflexions autour de l'élaboration du prochain programme quinquennal de coopération au développement de l'ARES, sur la période 2022-2026.

02. RÉSUMÉ

La présente évaluation porte sur ces dispositifs de bourses développés par l'ARES dans le cadre de sa politique de coopération au développement, en particulier les bourses doctorales, postdoctorales et de stages, car les bourses accordées dans le cadre de l'instrument CSI ont déjà fait l'objet d'une évaluation. L'analyse concerne la période 2017-2020, ce qui permet d'avoir une vision sur 3 années académiques complètes.

Cette évaluation vise trois objectifs :

- » Tirer des enseignements sur la conception, la mise en œuvre, l'organisation, les résultats et les effets des bourses sur la période 2017-2020,
- » Alimenter la réflexion sur la construction du prochain programme quinquennal (2022-2026) en vue d'adaptation et d'amélioration.
- » Situer notre offre de bourses par rapport à d'autres programmes existants.

L'équipe d'évaluation a mené les travaux de collecte d'information et d'analyse de juin à décembre 2020. L'évaluation repose notamment sur une enquête en ligne à destination des actuel.le.s et ancien.ne.s boursier.ère.s, des focus groups réunissant les gestionnaires des bourses des différents EES (cellules de coopération), des représentants des HE-ESA et des membres de la direction Coopération au développement de l'ARES, des entretiens avec un échantillon de promoteurs de programmes ARES (PRD-PFS, AI...) dans différents EES ainsi qu'une démarche de benchmarking avec d'autres programmes de bourses.

L'évaluation a permis de dégager 5 grandes conclusions :

- 01.** L'offre de bourses est globalement pertinente, bien articulée et son attractivité repose non seulement sur l'appui financier mais également sur l'accompagnement proposé par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- 02.** Les bourses sont essentielles à l'activité de coopération au développement des établissements, qui restent cependant inégalement appropriées par les différentes catégories d'établissements. Les bourses sont majoritairement mobilisées par les universités, et en particulier les plus grandes. En revanche, les bourses ARES restent moins appropriées par les Hautes Ecoles et les ESA.
- 03.** Les critères et modalités de sélection des boursiers sont essentiellement à la main des coordinateurs de projets et des promoteurs ce qui permet globalement de toucher des publics aux profils variés mais avec sous-représentation des femmes.
- 04.** Les impacts des bourses s'observent à la fois sur le registre individuel, et institutionnel, et contribuent activement à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'ARES.
- 05.** Les montants de bourses sont jugés majoritairement satisfaisants par les boursiers.

Sur la base de ces conclusions, l'équipe d'évaluation a dégagé des recommandations portant sur 4 axes clefs

Thématiques	Préconisations à approfondir
1. Architecture de l'offre de bourses	<ul style="list-style-type: none">01. Capitaliser sur les forces actuelles du programme (complémentarité entre bourses intégrées et bourses individuelles permettant de répondre à des besoins très variés).02. Renforcer l'offre de bourses individuelles, à travers l'institutionnalisation desdites « bourses extraordinaires », permettant de financer des bourses de stage, doctorats et de post-doctorats, en réponse à des projets individuels (hors AI, PRD, PFS).03. Créer une catégorie spécifique de bourses de post-doctorat, afin de pouvoir revaloriser les montants de l'allocation de subsistance (de manière à ce qu'elle soit égale ou supérieure aux bourses de doctorat).04. Dans le cadre des bourses sandwich, s'assurer de fournir des montants, qui, au regard du niveau de vie du pays, permettent aux boursiers de poursuivre leur activité de recherche, sans avoir à trouver une activité professionnelle complémentaire.05. Rédiger un document de synthèse, principalement destiné aux personnels des EES belges et des EES du Sud peu expérimentés en matière de coopération académique, présentant de manière synthétique et globale l'offre de bourses de l'ARES.
2. Appropriation de l'offre de bourses par les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none">06. Créer une page interne sur le site de l'ARES synthétisant l'offre de bourses de l'ARES, accessible au grand public.07. Favoriser l'implication des HE et ESA : poursuivre les réunions d'information sur l'offre de services de l'ARES au sein des établissements, créer et financer une cellule de coopération externe, dédiée à l'appui au montage de projets des HE et ESA.08. Diffuser un guide de bonnes pratiques à l'attention de l'ensemble des promoteurs Nord et Sud afin de guider les pratiques de sélection des candidats, en mettant notamment en avant.
3. Éligibilité et procédure de sélection des boursiers	<ul style="list-style-type: none">09. Exiger une transparence de la part des coordinateurs de projets / promoteurs (modèle de document sur la sélection, renseignement de l'outil GIRAF...).10. Affirmer l'égalité « femmes-hommes » comme une priorité (lignes directrices, objectifs affirmés...).11. Formaliser un « guide du boursier ARES » retraçant l'ensemble des informations utiles aux boursiers, afin qu'il puisse se projeter dans son séjour et s'y référer tout au long de son séjour.
4. Animation, accompagnement et suivi des boursiers	<ul style="list-style-type: none">12. Appuyer les EES dans l'encadrement et l'animation des réseaux de boursiers (FAQ, plateforme d'entraide, veille et informations partagées, implication des ONG universitaires...).13. Expérimenter l'organisation d'évènements en ligne, en complément de l'Event Boursier, spécifiquement adressés aux boursiers, par exemple avec des interventions d'experts de la coopération internationale et académique.

14. Renforcer l'outillage de l'ARES en matière d'analyse d'impact : pour ce faire, s'appuyer sur les données collectées via GIRAF - et notamment les coordonnées de chaque boursier - pour mettre en place un système de suivi des parcours des anciens boursiers ARES.

03. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

03.1 / L'ARES – CCD

03. 1.1 / L'ARES, UN ORGANISME FÉDÉRANT LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Le 6 novembre 2013, le parlement de la Communauté française a adopté un décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, dont l'objectif consiste à renforcer la cohérence de l'enseignement supérieur francophone de Belgique. Le texte, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, prévoit notamment que les différents organes d'avis en la matière – dont le CIUF – fassent place à un organisme d'intérêt public unique fédérant les universités, les hautes écoles, les établissements de l'enseignement artistique et ceux de l'enseignement de promotion sociale, et les organes d'avis correspondants : l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES).

03. 1.2 / LA CCD DE L'ARES, COMMISSION THÉMATIQUE SUR LA COOPÉRATION ACADÉMIQUE DE L'ARES

Depuis plus de 20 ans, dans le cadre des instances successives (CIUF puis ARES), les universités et, désormais, les hautes écoles (HE) et les écoles supérieures des arts (ESA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles agissent et contribuent, au sein de leur commission thématique pour la coopération académique (aujourd'hui CCD) et en tant que partenaires non gouvernementaux de premier ordre, à la Coopération belge au développement (CAD).

En regroupant au sein de cette Commission de la Coopération au Développement les 6 universités, les 19 hautes écoles et les 16 écoles supérieures des arts de la Fédération, l'ARES au travers de la CCD constitue un pôle unique de mutualisation des forces et des expertises.

03. 1.3 / UN INSTRUMENT COMMUN POUR UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION ACADÉMIQUE AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PAYS DU SUD

L'ARES a pour objectif de soutenir les établissements d'enseignement supérieur (EES) des pays du Sud dans l'exercice de leurs trois missions fondamentales – formation, recherche et service à la société – et dans leur rôle d'acteur du développement.

L'ARES assure ainsi le financement et la gestion financière et administrative de ces activités communes. Elle bénéficie à ce titre d'un financement accordé via le Service public fédéral (SPF) Affaires étrangères et Coopération au Développement et sa Direction générale de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire (DGD).

L'ARES gère ainsi les programmes de financement des divers projets conduits par les universités et assure l'animation de ces mêmes programmes, par des actions organisées par elle.

L'ARES a ainsi vocation à :

- » Apporter des réponses innovantes et partagées aux enjeux globaux de coopération et de développement ;
- » Renforcer la place de la Fédération Wallonie - Bruxelles sur la carte de la diplomatie scientifique ;
- » Construire un réseau d'ambassadeurs pour la fédération et ses établissements d'enseignement supérieur ;

- » Contribuer au rayonnement de l'expertise des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de développement.

Concrètement, cela se traduit notamment par :

- » Des projets de recherche collaborative et multidisciplinaire ;
- » La mise en place de formations dans les universités partenaires ;
- » Des programmes de renforcement institutionnel et d'appui à la gouvernance académique ;
- » Un vaste programme de bourses de stages et masters de spécialisation orientés « développement » ;
- » Des groupes de recherche en appui aux politiques de coopération au développement ;
- » Des activités de sensibilisation des étudiant·e·s des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- » Un instrument de cofinancement des étudiant·e·s des pays en développement (PED) venus accomplir leurs études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles.

03.2 / LES DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE PAR L'ARES

03.2.1 / UN LARGE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

L'ARES travaille avec 18 pays partenaires, dans 5 zones géographiques homogènes identifiées :

- 01. Afrique centrale et orientale** : RD Congo, Rwanda, Burundi, Madagascar, Cameroun.
- 02. Afrique de l'Ouest** : Sénégal, Burkina Faso, Niger, Bénin.
- 03. Maghreb** : Maroc.
- 04. Amérique latine et Caraïbes** : Bolivie, Équateur, Pérou, Haïti, Cuba.
- 05. Asie du Sud-Est** : Vietnam, Cambodge, Philippines.

03.2.2 / UNE VARIÉTÉ DE DISPOSITIFS MIS EN PLACE

Pour assurer la mise en œuvre de sa politique de coopération académique, l'ARES met à la disposition de ses établissements et de leurs partenaires des moyens financiers qui s'élèvent annuellement à plus de 30 millions d'euros.

Ces moyens financiers permettent notamment de financer une variété de dispositifs et aides visant à soutenir la coopération avec les Pays du Sud :

Les dispositifs et outils financés par l'ARES dans le cadre de la coopération au développement (programme quinquennal 2017-2021)

Appui gouvernance / Stratégie	Financement de projets de recherche	Financement de formation au développement	Bourses et aides financières		Financement de projets de coopération
Appui Institutionnel	Projets de recherche pour le développement (PRD)	Projets de formation Sud (PFS)	Bourses de mobilité	Bourses de voyage	Projets d'initiative innovante
UniversiTIC	Academic research groups for policy support (Acropolys)	Cours et stages internationaux (CSI)	Bourses SOFT	Prise en charge de frais d'accueil et de frais de formation	Microprojets étudiants
			Chaires du Sud	Bourses CSI	Projets Synergie

03.3 / L'INSTRUMENT « BOURSES » DE L'ARES OBJET DE LA PRÉSENTE ÉVALUATION

L'un des principaux moyens utilisés au sein des instruments de financement de l'ARES est l'attribution de bourses à des ressortissants du Sud qui viennent en Belgique pour un master de spécialisation, un programme de formation, un doctorat, un post-doctorat ou un stage. Outre les bourses sur base de candidatures individuelles, l'ARES accorde également des bourses dans le cadre de projets de recherche (PRD), de projets de formation (PFS) ou de la coopération institutionnelle (AI).

L'évaluation d'impact commandée par le Service de l'évaluation spéciale (SES) de la DGD distingue deux types de bourses : les bourses que le SES a appelé intégrées, dans des instruments « Sud » de l'ARES (AI, PRD-PFS, synergies, etc.), et les bourses appelées individuelles, dans les instruments « Nord » de l'ARES, accessibles au terme d'un processus de sélection à toute personne qui candidate à celles-ci. Les bourses représentent donc un moyen d'atteindre les objectifs fixés par le programme quinquennal, moyen utilisé dans tous les axes de travail de ce programme.

L'ARES attribue également des bourses à des étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Celles-ci leur permettent de partir dans les pays partenaires pour réaliser un mémoire, un stage ou un séjour de terrain, en visant l'objectif de contribuer à en faire des citoyens conscients et responsables pour un monde plus juste, inclusif et durable.

L'ensemble de ces bourses sont financées par la DGD par l'intermédiaire de l'ARES.

04. L'ÉVALUATION DE L'INSTRUMENT « BOURSES »

04.1 / CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

La présente évaluation porte sur les dispositifs de bourses développés par l'ARES dans le cadre de sa politique de coopération au développement, en particulier les bourses doctorales, postdoctorales et de stages, car les bourses accordées dans le cadre de l'instrument CSI ont déjà fait l'objet d'une évaluation. L'analyse concerne la période 2017-2020, ce qui permet d'avoir une vision sur 3 années académiques complètes.

Les objectifs de cette évaluation sont de 3 ordres :

01. Analyse évaluative : Tirer des enseignements sur la conception, la mise en œuvre, l'organisation, les résultats et les effets des bourses sur la période 2017-2020, en distinguant les dimensions stratégiques et opérationnelles, au moyen de :
 - » un bilan complet du déploiement des différents programmes de bourses ;
 - » une évaluation articulée autour des critères classiques du CAD (**pertinence** de l'outil dans sa conception et dans son **articulation** avec les autres instruments de l'ARES), **efficacité**, **impact** et **efficience**, **durabilité** et **équité**
 - » en portant une attention particulière à la prise en compte de plusieurs thématiques transversales, en particulier les dimensions **environnement**, **genre**, **digitalisation** ;
02. Benchmark : Situer l'offre de bourses de l'ARES par rapport à d'autres programmes existants
03. Prospective :
 - » développer des propositions d'ajustements/modifications qui pourraient être apportés à l'outil « bourses » de l'ARES pour la prochaine période de programmation (2022-2026) ;
 - » formuler des propositions concrètes, notamment sur les processus de sélection des personnes boursières (information, formulaires, procédures et étapes, critères de sélection...), les objectifs par programme et par types de bourses, les conditions et modalités d'accompagnement et d'encadrement pendant les séjours, les indicateurs et outils de rapportage...

04.2 / UN QUESTIONNEMENT ÉVALUATIF STRUCTURÉ AUTOUR DES GRANDS REGISTRES D'ÉVALUATION

04.2.1 / ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

Le référentiel d'évaluation a été construit à partir des éléments de référence ou « référents » (finalités, visions, principes, objectifs, règles, résultats formellement attendus...) qui ont été repérés dans les divers documents fournis et complétés par les échanges liminaires, incluant la première réunion de briefing. Ces « référents » fournissent explicitement ou suggèrent implicitement des indicateurs en réponse aux questions évaluatives formulées.

Les éléments de référence suivants ont ainsi été repérés et retenus pour fixer le référentiel :

01. L'objectif global (ou finalité) de la politique de coopération au développement du Royaume de Belgique : « **contribuer au développement humain durable des pays du Sud** » et la stratégie de l'ARES en matière de coopération au développement autour de l'objectif général précisé comme suit : « la coopération académique contribue **au développement humain durable pour une société plus inclusive, plus égalitaire et plus ouverte** » et celui plus spécifique que « la formation des boursiers du Sud permette d'en **faire des change-maker dans leur propre société (et en Belgique)** ».
02. L'inscription de l'instrument « bourses » sur le premier des 3 axes du programme Belgique, de **renforcement des capacités** (les compétences et les connaissances académiques et professionnelles) **des acteurs du Sud** et son objectif général visant à favoriser un **transfert des connaissances et compétences acquises par les boursiers vers les pays dont ils sont issus**.

03. La prise en compte des **thématiques transversales genre, environnement, digitalisation** dans le programme de l'ARES en Belgique et dans l'évaluation attendue de l'outil « bourses ».
04. La prise en compte **des objectifs et résultats attendus des différents programmes (PRD-PFS, AI, Synergie...)** pour lesquels les bourses « intégrées » sont attribuées.
05. **Les cadres stratégiques communs (CSC)** des pays du Sud bénéficiaires qui orientent l'action conjointe des différents contributeurs au développement de chaque pays.
06. **Les principes et incidences des mesures d'harmonisation des montants** mises en place en 2018 et les évolutions envisagées.
07. **La place spécifique des ESA et des HE et leur inscription récente dans les dispositifs de bourses ARES**, sur des besoins de financement de mobilité pour la coopération académique moins centrés sur la recherche.
08. **Les attentes et objectifs de l'évaluation** vis-à-vis de la prochaine programmation : tirer les enseignements de la période précédente pour alimenter la réflexion sur la construction du prochain programme quinquennal (2022-2026) et situer l'offre de bourses par rapport à d'autres programmes existants.

04. 2.2 / QUESTIONNEMENT ÉVALUATIF ET CRITÈRES

01. Les critères de **pertinence** et de **cohérence** induisent la réponse aux questions de :
 - » **a.1 - Adéquation de l'outil « bourses » aux objectifs** du programme de coopération de l'ARES et à **la diversité des contextes** (l'atteinte des objectifs relève ici du critère d'efficacité) et dans le cadre de la Théorie du changement du programme de coopération de l'ARES.
 - » **a.2 - Cohérence des différents types de bourses** au regard des **objectifs et des modalités** (financement, suivi) des différents programmes offrant des bourses (Nord et Sud, individuelles et intégrées) : complémentarité des objectifs des bourses, cohérence vis-à-vis des autres programmes de bourses.
 - » **a.3 - Pertinence du public cible** : adéquation des critères de sélection des candidats.

02. L'évaluation de l'**efficacité** interroge :
 - » **b.1 - Les conditions et modalités** des bourses pour obtenir les résultats visés : durées des bourses, modalités d'encadrement, enchaînement consécutif de plusieurs types de bourses, retour au pays des personnes boursières du Sud
 - » **b.2 - L'attractivité et les points forts des programmes** de l'ARES par rapport à d'autres programmes selon les pays,
 - » **b.3 - La qualité et complétude des indicateurs** de suivi et d'évaluation sur les résultats et les impacts des bourses.

03. Le critère de l'**efficience** soulève les questions de :
 - » **c.1 - L'impact de l'application de la directive « harmonisation des montants 2018 »** et l'adéquation de celle-ci aux divers programmes concernés de l'ARES, notamment : les implications sur les frais de recherche et encadrement, sur la sélection particulière des femmes ainsi que sur le taux de réussite des personnes boursières
 - » **c.2 - Les évolutions envisagées de cette directive en 2020** et leurs conséquences prévisibles et l'adéquation possible de mesures d'équité pour prendre en compte les différences de situation personnelle des boursiers

- » **c.3** - Les effets de la forfaitarisation et de la simplification administrative dans l'accès aux bourses pour un plus grand nombre de personnes : évolution du public, des sélections, des candidatures.

04. L'**impact** (ou les changements induits) et leur durabilité sont à regarder dans :

- » **d.1 - Les parcours des boursier-e-s et les moyens de soutenir ceux-ci**, contribuant à en faire **des acteurs de changement** en Belgique et dans leur pays. (Changement des pratiques, dans les comportements..., effets démultiplicateurs des conditions et règles de sélection (notamment par l'intégration des boursier-e-s dans les institutions partenaires).
- » **d.2 - L'octroi de bourses à des personnes ayant déjà obtenu un financement de l'ARES** en termes de durabilité et d'impact (comparaison de l'ancien système de bourses de post doctorat ELAN avec les bourses de post-doctorat) et **entre les bourses individuelles et les bourses intégrées** (devenir des personnes ayant eu accès à une bourse intégrée dans l'institution partenaire).
- » **d.3 – La perception et le retour d'expérience des boursier-e-s à leur retour** sur : la réintégration professionnelle et sociale, le suivi réalisé à l'issue de la bourse, le développement du sentiment d'appartenance à la communauté ARES et le renforcement de l'intérêt de l'existence de réseaux.
- » **d.4 - Les modalités et contenus des modes de rapportage de l'instrument « bourses »** utile à l'ARES et aux EES.

05. La prise en compte des critères transversaux (genre et inclusion, environnement, digitalisation).

04.3 / UNE ÉVALUATION CONDUITE DE JUIN À DÉCEMBRE 2020

L'évaluation repose sur les modalités de collecte suivantes déployées de juin à décembre 2020 :

- » Exploitation documentaire et élaboration d'un tableau croisé d'analyse des « bourses »
- » Une enquête en ligne à destination des actuel.le.s et ancien.ne.s boursier.ère.s
- » 3 focus groups transversaux :
 - » 1 focus group réunissant les gestionnaires des bourses des différents EES (cellules de coopération)
 - » 1 focus group réunissant des représentants des HE-ESA
 - » 1 focus group réunissant des membres de la direction Coopération au développement de l'ARES
- » Entretiens avec un échantillon de promoteurs de programmes ARES (PRD-PFS, Al...) dans différents EES
- » Entretiens avec des représentants stratégiques des EES (les vice-recteurs à l'international ou représentants)
- » Entretiens individuels par téléphone avec des boursier.ère.s ayant répondu à l'enquête et ayant donné leur accord pour un entretien téléphonique
- » Des entretiens à distance avec des représentants des EES du Sud.

05. ANALYSE ÉVALUATIVE

05.1 / UNE OFFRE DE BOURSES VARIÉE PERMETTANT DE RÉPONDRE À DES TYPES DE BESOINS DIVERS

05. 1.1 / LES BOURSES, UN OUTIL TRANSVERSE, QUI S'INSCRIT À LA FOIS DANS UNE LOGIQUE DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS INDIVIDUELLES ET INSTITUTIONNELLES

Les bourses constituent un « outil transverse » de l'ARES, qui traverse la plupart des programmes et actions déployées, qu'il s'agisse de programmes de coopération (PRD, PFS, AI, Synergie...) ou d'actions destinées à des individus (Cours et stages internationaux, programme de mobilité, bourses SOFT, bourses Elan).

Les bourses ont en premier lieu vocation à renforcer les capacités individuelles des boursiers, en leur fournissant une allocation de subsistance, ainsi qu'en couvrant dans certains cas un ensemble de frais annexes (frais de déplacement, frais de recherche, frais d'encadrement...). Cependant, à travers les programmes de coopération dans lesquels elles s'intègrent fréquemment (notamment les AI et les PRD) et les effets qu'elles entendent produire sur les parcours des boursiers et l'évolution des EES auxquels ils sont rattachés, elles ont également vocation à renforcer les capacités institutionnelles de ces derniers, et plus généralement des 18 pays partenaires.

Les bourses constituent donc un élément particulièrement central de l'action de l'ARES. Elles sont un rouage essentiel au bon déroulement de ses différents programmes et à l'atteinte de ses objectifs.

05. 1.2 / UNE VARIÉTÉ DE BOURSES, QUI PERMETTENT DE COUVRIR DES TYPES DE PROJETS PARTICULIÈREMENT VARIÉS

L'ARES dispose d'une offre de bourses particulièrement riche et variée, qui se caractérise en premier lieu par la diversité des profils des bénéficiaires potentiels (doctorants, enseignants-chercheurs, titulaires d'un diplôme de second cycle, personnel de l'administration, candidats libres...), profils qui se différencient selon les programmes suivis (stage, master spécialisé, doctorat, post-doctorat, recyclage...).

De ce fait, les bourses couvrent des projets de durées très variées, qui incluent le plus souvent une mobilité Sud-Nord mais peuvent aussi se réaliser en local, dans une mobilité vers un autre pays du Sud ou encore dans le cadre d'une mobilité Nord-Sud¹. Cette diversité mérite d'être soulignée car elle met en perspective le large périmètre dans lequel s'inscrivent les « bourses », qui sont un moyen au service de multiples fins possibles.

Pour comprendre la structuration de l'offre de bourses de l'ARES, il est particulièrement important de distinguer deux types de bourses :

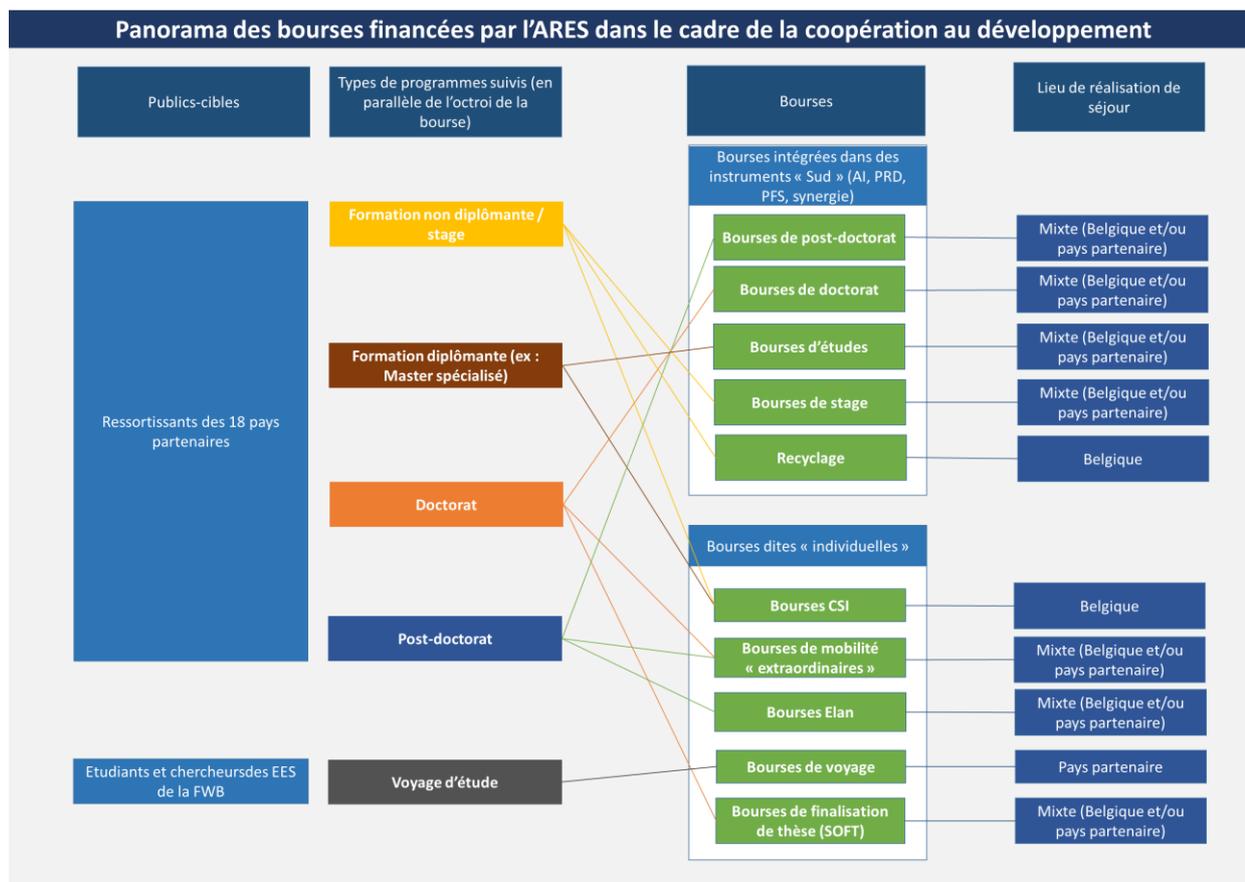
- » En premier lieu, les **bourses dites « intégrées »** représentent une forte majorité des bourses octroyées par l'ARES. Elles s'inscrivent dans des projets d'appui institutionnel (AI), de création de formation (PFS) ou de projets de recherche (PRD) ou encore de Synergie, dont elles peuvent représenter une part significative du budget. Il s'agit le plus souvent de bourses de doctorat (bien que d'autres usages soient également éligibles : post-doctorat, stage, recyclage...), qui permettent de former des chercheurs et/ou des personnels des EES

¹ Bourse de voyage

partenaires, dans le but de renforcer les capacités de recherche, de formation ou les capacités institutionnelles de ces derniers.

- » En second lieu, les **bourses dites « individuelles »** représentent des volumes plus limités et sont composées de différentes bourses qui répondent à des logiques très différentes les unes des autres (bourses CSI, bourses de mobilité extraordinaires, bourses SOFT, bourses Elan). A la différence des bourses intégrées, elles ne s'inscrivent pas dans des projets de coopération académiques plus larges (ex : projet d'appui institutionnel, projet de recherche, projet de création de formation...). A noter cependant que les bourses ELAN, SOFT et de mobilité sont le plus souvent mobilisées en faveur d'anciens ARES, afin de leur permettre de prolonger leur parcours à travers une nouvelle bourse (ex : post-doctorat, doctorat après un CSI, etc.).

Le schéma ci-dessous propose une synthèse du positionnement des principales bourses proposées par l'ARES :



Les résultats de l'enquête (voir tableau ci-dessous) témoignent de la diversité des parcours suivis par les boursiers, et mettent notamment en avant la place prédominante des « bourses sandwichs² » (plus de 46% des répondants), qui sont particulièrement utilisées dans le cadre des projets intégrés. Dans ce cadre, la réalisation du doctorat – le plus souvent en cotutelle - se fait en partie dans le pays d'origine et en partie en Belgique ou un autre pays européen. Ces bourses ont ainsi vocation à permettre au boursier de garder le lien avec son établissement d'origine, auquel il reste attaché, tout en réalisant des séjours en Belgique ou un autre pays européen qui lui donnent accès à des ressources diverses pour son activité de recherche.

² Bourses de doctorat mixte (séjour en Belgique et séjour dans le pays d'origine) : le "modèle sandwich" se compose d'un système de promotion flexible en plusieurs phases à l'intérieur duquel le-a doctorant-e réalise ses travaux alternativement dans son pays d'origine et en Belgique ou un autre pays européen.

Comme évoqué précédemment, les bourses ARES financent également des séjours se déroulant entièrement en Belgique (notamment dans le cadre de CSI, stages, post-doctorat, recyclage), et à l'inverse, des parcours se déroulant entièrement dans le pays d'origine (notamment dans le cadre de post-doctorats ou de doctorats), ces derniers restant cependant marginaux.

Bourse de stage dans votre pays d'origine	1	0,4%
Bourse d'études (second cycle) mixte (Belgique et pays d'origine)	1	0,4%
Bourse de stage dans un autre pays en développement	1	0,4%
Autre	4	1,5%
Bourse de doctorat dans votre pays d'origine uniquement	3	1,1%
Bourse d'études (second cycle) en Belgique	4	1,5%
Bourse de post-doctorat dans votre pays d'origine	4	1,5%
Bourse de doctorat mixte dans autre un pays européen (hors Belgique et dans le pays d'origine)	6	2,2%
Bourse de Soutien à la finalisation de thèse dans votre pays d'origine (SOFT)	7	2,6%
Bourse d'études (second cycle) dans votre pays d'origine	7	2,6%
Bourse de Soutien à la finalisation de thèse en Belgique (SOFT)	9	3,3%
Bourse de doctorat dans un autre pays du Sud (en Belgique et dans un autre pays du sud)	10	3,7%
Bourse de recyclage en Belgique	20	7,4%
Bourse de doctorat en Belgique uniquement	31	11,4%
Bourse de post-doctorat en Belgique	40	14,7%
Bourse de stage en Belgique	50	18,4%
Bourse de doctorat mixte (séjour en Belgique et séjour dans le pays d'origine)	120	44,1%
Total répondants	272	100%

Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses ARES

05. 1.3 / **UNE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE DES BOURSES INTÉGRÉES ET DES BOURSES INDIVIDUELLES, QUI RÉPONDENT À DES BESOINS ET LOGIQUES D'ACTIONS DIFFÉRENTS**

05. 1.3.1 / **Des bourses intégrées et individuelles complémentaires**

La définition des différents types de bourses proposées par l'ARES, qu'ils soient intégrés ou individuels, concourt à une forte complémentarité dans la réponse aux besoins des EES. Alors que **les bourses intégrées forment le cœur de l'action de l'ARES** en matière de bourses, celles individuelles permettent de compléter cette offre à plusieurs égards :

- » **Les bourses individuelles « historiques »** (CSI, SOFT, Elan, bourses de voyage) répondent à des logiques et besoins tout à fait différents des bourses intégrées, à l'image des CSI (qui s'adressent à un public professionnel, et pas forcément universitaire, pour des formations de second cycle diplômantes ou non diplômantes), des bourses SOFT (qui s'adressent à des doctorants en finalisation de thèse), des bourses Elan (qui sont dédiées à des post-doctorats) ou des bourses de voyage (qui s'adressent à des étudiants du Nord pour des mobilités courtes vers le Sud). À noter d'ailleurs que certaines d'entre elles, les bourses SOFT et les

bourses Elan, étaient le plus souvent mobilisées dans le continuum d'une bourse de doctorat intégrée, ce qui témoigne d'une bonne articulation interne de l'offre de bourses de l'ARES.

- » Par ailleurs, depuis 2018, la disponibilité financière d'une part résiduelle du budget global du programme 2016-2020 a permis d'initier une expérience pilote dite de « **bourses de mobilité extraordinaires** » ; ce dispositif a permis d'ouvrir de nouvelles opportunités de financement de stages, de doctorats et de post-doctorats qui ont été bien appropriées par les EES. À la différence des bourses intégrées, ces bourses permettent de financer des projets de recherche ou d'études sans avoir à être intégrées dans un projet de coopération plus large (ex : développement d'une formation, d'un laboratoire de recherche, etc.), mais restent cependant le plus souvent mobilisées en faveur de personnes ayant déjà bénéficié d'une bourse ARES. En tout état de cause, elles ont pour principal avantage d'être plus facilement et rapidement mobilisables.

Le tableau ci-dessous résume les différents avantages et limites identifiés de ces différents types de bourses:

	AVANTAGES	LIMITES
Bourses intégrées (AI, PRD, PFS, Synergie)	<ul style="list-style-type: none"> » Bourses de longue durée, permettant notamment de financer des doctorats complets » Possibilité de prise en charge des frais annexes (achat de matériel, frais de recherche, frais d'encadrement...) » Intégration dans des projets de coopération d'envergure » Flexibilité sur les formats de bourses (stage, doctorat, post-doctorat / sandwich, local, Sud, Belgique) » Une grande souplesse dans la mobilisation (appels à projets au sein des EES) et en matière de thématiques » Suivi administratif léger, ce qui les rend plus accessibles à des EES et/ou promoteurs moins expérimentés. » Souvent articulées avec bourses intégrées ou individuelles (ex : doctorat dans le cadre d'un PRD-PFS ou d'un AI, finalisation de thèse, post doctorat, CSI...) » Répondent à des besoins complémentaires, parfois articulés avec les bourses intégrées (SOFT, Elan), ou spécifiques (CSI, bourses de voyage) » Public cible plus large 	<ul style="list-style-type: none"> » Très circonscrites en termes de périmètres thématiques, en fonction du projet dans lequel elles s'inscrivent » Fortes exigences dans le montage et le suivi administratif et financier du projet » Un format qui tend à privilégier des EES et/ou promoteurs expérimentés, ayant les ressources suffisantes pour pouvoir porter des projets de coopération » Une durée d'un an seulement (semble-t-il renouvelable mais sans garantie, ce qui pose question dans le cadre de financement de doctorats) » Absence de prise en charge de frais annexes (recherche, encadrement, matériel, déplacement des promoteurs) dans le cadre des séjours « en local », ce qui peut limiter la réalisation de la recherche » Projets et séjours de mobilités relativement courts (1 an max) » Implication des EES et/ou employeurs moins garantis
Bourses de mobilité « extraordinaires »		
Autres bourses individuelles (CSI, SOFT, Elan, bourses de voyage)		

Ainsi, si les **bourses intégrées** restent le format emblématique et répondent bien aux besoins des EES historiquement très impliqués dans la coopération au développement – en particulier les grandes universités (voir infra), les bourses individuelles apportent une complémentarité bienvenue et se distinguent en particulier par la souplesse de leur mobilisation. Alors que la lourdeur administrative associée au montage et au portage de projets de coopération (notamment AI, PRD et PFS) constitue manifestement un frein à l'accès à ces ressources pour certains EES (en particulier les HE et ESA – voir partie 4.2.2), les **bourses individuelles**, et plus particulièrement les « bourses extraordinaires », sont plus accessibles et paraissent à même de favoriser l'implication de ces établissements sur le champ de la coopération au développement.

L'absence de données consolidées sur les bourses dans la période étudiée dans le cadre de l'évaluation

L'ARES ne disposant pas, à ce jour, de base de données consolidée regroupant les informations relatives à l'ensemble des bourses octroyées sur la période 2017 – 2020 (la mise en place récente de l'outil de suivi GIRAF a précisément vocation à permettre la collecte et le traitement de ce type de données), nous ne sommes pas en mesure de préciser la part précise de chaque type de bourse dans le volume global des bourses octroyées par l'ARES. Cependant il est possible d'affirmer que les « bourses intégrées » occupent la majeure partie des moyens consacrés en matière de bourses (d'autant qu'il s'agit principalement de bourses de doctorat s'étendant sur 4 années), tandis que les bourses individuelles représentent une part plus limitée. Parmi les répondants, 41% affirment avoir bénéficié d'une bourse dans le cadre d'un appui institutionnel (AI) et 31% dans le cadre d'un projet de recherche pour le développement (PRD).

05. 1.3.2 / Des bourses ARES qui, pour certaines, peuvent être mobilisées consécutivement dans une logique de parcours

Dans certains cas, plusieurs bourses ARES différentes peuvent être mobilisées de manière consécutive pour un même bénéficiaire, permettant ainsi d'accompagner plusieurs étapes de parcours. Nous identifions en particulier trois cas de figure, qui semblent plus fréquents (sans disposer de données permettant d'en objectiver l'ampleur), dans le cadre desquels des enchaînements consécutifs de bourses sont possibles :

BOURSE 1	BOURSE 2	PRÉCISIONS
Bourse CSI	Bourse de doctorat (dans le cadre d'un AI, PRD ou PFS)	Plusieurs interlocuteurs relatent les cas de boursiers CSI qui, une fois de retour dans leur pays d'origine, poursuivent leur parcours à travers un doctorat dans le cadre d'un projet ARES, notamment grâce à l'appui de coordinateurs de projets et/ou promoteurs Nord rencontrés dans le cadre de leur séjour en Belgique, qui par la suite leur proposent de mener une activité de recherche en lien avec un EES de leur pays d'origine.
Bourse de doctorat (dans le cadre d'un AI, PRD ou PFS)	Bourse SOFT	Les bourses SOFT ont précisément pour objet de permettre à des doctorants soutenus par l'ARES d'obtenir un soutien supplémentaire, une fois les 4 ans de bourse de doctorat écoulés, pour finaliser leur thèse.

BOURSE 1	BOURSE 2	PRÉCISIONS
Bourse de doctorat (dans le cadre d'un AI, PRD ou PFS)	Bourse de mobilité (post-doctorat)	Les bourses de mobilité peuvent soutenir des post-doctorats (remplaçant ainsi les bourses Elan), fréquemment en faveur d'anciens doctorants déjà soutenus par l'ARES dans le cadre d'une bourse intégrée.
Bourse de doctorat / post-doctorat	Bourse de recyclage	Dans les cas de figure où d'anciens boursiers ARES sont devenus professeurs titulaires au sein d'un EES du Sud, il n'est pas rare qu'ils portent ou participent à des projets de coopération, dans le cadre desquels ils peuvent de nouveau bénéficier de bourses, en particulier des bourses de recyclage, pour se former au sein d'EES de la FWB.

On peut également évoquer le fait que certains anciens boursiers, devenus par la suite professeurs, puissent bénéficier d'un financement dans le cadre des Chaires du Sud pour réaliser des interventions au sein d'EES de la FWB. Nous ne le comptabilisons cependant pas comme un enchaînement consécutif de bourses, dans la mesure où les chaires du Sud constituent des « missions en Belgique » et non des bourses.

05. 1.4 / DES MONTANTS DE BOURSES EN ÉVOLUTION, QUI EN L'ÉTAT, RESTENT JUGÉS MAJORITAIREMENT SATISFAISANTS PAR LES BOURSIERS

Les montants des bourses sont harmonisés pour les différents acteurs qui mettent en œuvre des programmes de bourses sur financement de la DGD (ARES, VLIR-UOS, ITG, MRAC, IRSNB et ENABEL), selon un principe de l'égalité des droits pour toutes les personnes boursières financées par la DGD. La dernière harmonisation négociée a été actée en mai 2018 et a abouti aux montants suivants :

TYPE	MONTANT DES BOURSES (DEPUIS L'HARMONISATION 2018)
Stage	1400€/mois
Doctorat	1500€/mois
Post-doctorat	1400€/mois

En 2019, la CCD a mandaté un groupe technique afin d'examiner certaines questions posées à la suite de l'application de la dernière harmonisation des montants et de faire différentes propositions pour la négociation sur l'harmonisation des montants du futur programme de coopération au développement. Le document³ comporte un diagnostic des problématiques rencontrées au regard des montants de bourses et énonce différentes propositions, qui font écho à un certain nombre de constats remontés dans le cadre des entretiens de la présente évaluation, tels que :

- » Le fait que le montant actuel des bourses de doctorat, de stage et de post-doctorat est inférieur au revenu mensuel minimum en Belgique (qui s'élève à 1593,81 €) ;

³ CCD du 24 juin 2020 – Harmonisation des montants de bourses, propositions du GT

- » L'absence d'une catégorie de bourse spécifique aux postdoctorats dans les « montants applicables », qui amène à financer les post-doctorats à travers des bourses de stage, avec une allocation inférieure à celle des bourses de doctorat, ce qui peut sembler incohérent au regard de l'expérience et des responsabilités des boursiers concernés.

Les termes du débat semblent déjà bien posés par le diagnostic réalisé par le Groupe Technique. Les résultats de l'enquête auprès des boursiers apportent cependant des éléments de réflexion complémentaire.

En premier lieu, on observe que les répondants expriment un haut niveau de satisfaction (77% de répondants satisfaits, dont 30% « très satisfaits ») concernant le montant des bourses. Il reste que 19% se disent « insatisfaits », voire « très insatisfaits » (3%), ce qui confirme qu'une partie des boursiers éprouve des difficultés sur ce plan.

L'analyse détaillée des réponses ouvertes des boursiers se disant « insatisfaits » ou « très insatisfaits » révèle que les motifs d'insatisfaction relatifs aux montants proviennent de deux facteurs principaux :

- » Le fait que pour certains types de bourses, les montants sont jugés insuffisants pour l'achat de ressources de recherche (ex : ordinateur, ouvrages...)
- » Des problématiques liées à la continuité des financements lors des périodes réalisées en local, et en particulier le fait que le montant des bourses locales soit parfois jugé insuffisant pour permettre aux boursiers de subvenir à leurs besoins sans avoir à poursuivre une activité professionnelle complémentaire, ce qui ne leur permet pas de se concentrer sur leur recherche. Cela s'applique en particulier dans le cadre de bourses de mobilité « extraordinaires ».

Les verbatim ci-dessous illustrent ces éléments :



Augmenter légèrement le montant de la bourse qui pourrait nous permettre de s'équiper à partir de la Belgique pour notre formation une fois au pays.

Concernant les conditions matérielles et le montant de la bourse, personnellement, j'étais dans l'incapacité d'acheter les ouvrages et un ordinateur avec le montant de la bourse et pourtant ces matériels étaient importants pour cette formation postdoctorale.

Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s boursie·ère·s ARES



- » Des problématiques de continuité des financements en dehors de la bourse, dans le pays d'origine



Je suggère d'étendre le financement et les allocations mensuelles au-delà des séjours en Belgique. J'avoue que c'est très difficile pour nous de continuer les travaux de recherche au pays sans aucun financement. (Bourse de doctorat mixte – nationalité béninoise)

La bourse étant mixte, il faudra faire en sorte que les conditions financières soient relativement équivalentes avec les universités partenaires d'origine. Car, il arrive que les périodes de séjour en Belgique soient aisées et permettent aux doctorants de rester concentrer dans la recherche ; tandis que dans les pays d'origine, les conditions financières forcent les doctorants à se disperser par l'accumulation des consultations professionnelles afin de tenir à leur équilibre personnel, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur les performances scientifiques des boursiers. (Bourse de doctorat mixte – nationalité congolaise)



Le montant de la bourse est suffisant pour le séjour en Belgique mais il y a un souci pour les doctorants qui reçoivent seulement de la bourse quand ils ne sont qu'en Belgique ? pour le travail dans les pays du sud pas de bourse donnée ce qui ne facilite pas le travail des doctorants. (Bourse de doctorat mixte – nationalité rwandaise)

Source : Enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s boursie-ère-s ARES

05.2 / UN RÔLE DE PREMIER PLAN JOUÉ PAR LES PERSONNELS DES ÉTABLISSEMENTS DANS LA MOBILISATION DES BOURSES ET L'ACCUEIL DES BOURSIERS, MAIS UNE APPROPRIATION DE L'OFFRE DE L'ARES QUI RESTE TRÈS INÉGALE

05. 2.1 / PLUSIEURS FACTEURS QUI CONDITIONNENT LA PROPENSION DES ÉTABLISSEMENTS À MOBILISER DES BOURSES

À ce jour, l'appropriation des bourses ARES reste particulièrement inégale entre différentes catégories d'établissement d'enseignement supérieur (universités, Hautes Ecoles, Ecoles supérieures d'art), la plupart des bourses étant mobilisées par quelques universités qui disposent d'un historique important en matière d'engagement dans la coopération au développement. De manière plus générale, les EES qui parviennent à développer une activité de coopération au développement – et donc, à mobiliser des bourses de l'ARES – ont généralement intégré les deux éléments suivants :

- » En premier lieu, au sein des EES, les professeurs et les gestionnaires administratifs constituent les principales parties prenantes de la mobilisation des bourses de l'ARES. C'est en effet à travers leur action que sont initiés les projets de coopération qui incluent des bourses (qu'il s'agisse d'AI, de PRD, de PFS, d'appels à mobilisation des bourses extraordinaires ou encore de CSI...) et c'est également sous leur responsabilité que les projets sont mis en œuvre de manière opérationnelle (sélection des candidats, accueil et accompagnement des boursiers...). Par conséquent, la présence, au sein de l'établissement, de professeurs engagés sur le champ de la coopération au développement d'une part, et de gestionnaires administratifs dédiés aux projets de coopération Nord/Sud d'autre part, constitue une première condition importante à un déploiement des projets de coopération et des mobilités.
- » En second lieu, il est important de rappeler que la plupart des bourses de l'ARES – à l'exception des CSI – reposent sur des partenariats entre EES belges et EES du Sud, et que la mise en œuvre des projets repose donc sur une action concertée entre les partenaires, aussi bien dans la sélection que dans l'encadrement de l'ensemble du parcours du boursier. Par conséquent, l'existence de liens privilégiés entre coordinateurs/promoteurs belges et leurs homologues dans des EES du Sud sont souvent un préalable nécessaire au développement de projets de coopération au développement. L'enquête réalisée dans le cadre de la présente évaluation le confirme, puisqu'elle indique que 65% des répondants faisaient partie d'un établissement qui avait au préalable des liens privilégiés avec leur établissement d'accueil.

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE / ÉCOLE DOCTORALE / LABORATOIRE AVAIT-IL DÉJÀ DES RELATIONS PRIVILÉGIÉES AVEC VOTRE ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL (ÉCHANGE DE CHERCHEURS, D'ÉTUDIANTS...) ?	NB	%
Je ne sais pas	26	17%
Non	28	18%
Oui	99	65%

Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses ARES



05. 2.2 / UNE MOBILISATION INÉGALE DES BOURSES SELON LES TYPES D'ÉTABLISSEMENTS

05. 2.2.1 / Des bourses ARES bien appropriées par les universités

Les bourses ARES apparaissent très majoritairement mobilisées par les trois principales universités de la FWB (UCLouvain, ULB, ULiège), pour lesquelles la coopération académique au développement constitue une activité historique. Elles bénéficient à ce titre de partenariats anciens et étroits avec différents EES du Sud, de cellules de coopération expérimentées dans la gestion de projets ARES et l'encadrement des boursiers, et des professeurs volontaires et capables de coordonner des projets de coopération et d'être promoteurs de boursiers ARES.

Tel qu'elle est actuellement construite, l'offre de bourses de l'ARES correspond en effet particulièrement bien au fonctionnement ces universités, qui y trouvent notamment :

- » Un **intérêt académique**, dans la mesure où les bourses ARES permettent notamment de financer des bourses de doctorat et de post-doctorat, qui viennent alimenter l'activité de recherche de ces universités. Ces bourses offrent, d'un point de vue relativement partagé, des conditions jugées satisfaisantes (en matière de durée, de montants des bourses, de prise en charge de frais annexes...) et offrent à ces établissements des opportunités intéressantes en matière d'accès à des sujets, données et terrains de recherche dans les pays partenaires ;
- » Un **intérêt en termes de positionnement international**, dans la mesure où ces bourses (et plus globalement les projets de coopération au développement) leur permettent de consolider leurs partenariats avec des EES du Sud et de renforcer leur activité de recherche, qui constitue un critère essentiel de visibilité internationale ;
- » Un **intérêt financier**, dans la mesure où les universités voient ainsi financer des activités de recherche au sein de leur université (dont des frais de recherche et d'encadrement), auxquels s'ajoutent des aides financières spécifiques de la FWB pour chaque doctorat encadré au sein de l'université.

Les universités spécialisées (UNamur, USLB, UMONS) sont également impliquées dans la coopération académique au développement et dans la mobilisation de bourses (CSI, doctorats, post-doctorats), sur des logiques comparables aux universités principales mais dans des proportions nettement plus limitées, du fait de leur taille plus réduite. Sans disposer de cellules de coopération comparables aux plus grandes universités, elles ont cependant intégré la coopération au développement dans leurs stratégies et ont positionné des personnels de gestion dédiés au montage suivi des projets ARES et à l'accompagnement des boursiers.

05. 2.2.2 / Dans les Hautes écoles (HE), une appropriation des bourses qui s'amorce, mais reste confrontée à des freins

Les Hautes Ecoles ont un positionnement original et intéressant dans l'enseignement supérieur au regard des besoins des pays du Sud, particulièrement à celui largement établi de former des cadres intermédiaires et techniciens supérieurs qualifiés, souvent en manque crucial dans divers domaines d'activité.

Avec les fusions des anciennes HE réalisées depuis 10 ans, les Hautes Ecoles ont aujourd'hui atteint une taille souvent importante et leurs moyens ainsi regroupés leur permettent de développer des politiques de relations internationales et de coopération académique au développement, qui restent cependant en construction. Ainsi, certaines HE se sont impliquées assez récemment dans des actions de coopération au développement de l'ARES.

Par ailleurs, dans la période récente, plusieurs initiatives ont permis aux HE de renforcer leur positionnement sur le champ de la coopération au développement :

- » Le déploiement du programme Synergie, qui a permis à plusieurs HE de participer à des projets de coopération en lien avec des acteurs académiques, des acteurs de la coopération non gouvernementale et /ou de la société civile, issus de Belgique et de Pays du Sud partenaires.
- » Depuis 2018, le déploiement des bourses de mobilité extraordinaires, qui a permis à plusieurs HE d'accueillir des boursiers en stages individuels. Cette expérience a consisté dans le financement de stages courts non diplômants, associant bourse d'accueil et couverture des frais pédagogiques, pour l'organisation de parcours individualisés de formation construits sur des objectifs spécifiques à chaque bénéficiaire. Cette expérience pilote a rencontré un certain succès et permis à plusieurs HE de faire un pas de plus dans la participation à des projets d'accueil de boursiers. L'accueil de boursiers a notamment permis à ces HE de nouer des liens de partenariats avec les EES du Sud, avec lesquelles elles ont poursuivi des échanges par la suite, ce qui pourrait, à terme, amener à des projets de plus grande envergure.
- » Enfin, de manière très ponctuelle, les séances d'information organisées à l'ARES, destinées prioritairement aux HE et ESA, dans le but de sensibiliser ces dernières aux procédures de dépôt, ont rencontré un certain succès. L'ARES a observé, à la suite de ces ateliers, une nette augmentation des dépôts de projets de coopération par les HE.

Malgré tout, il semble qu'une majorité de HE restent peu mobilisées sur ce champ ou seulement sur des actions relativement modestes (mobilités Nord/Sud, dans le cadre des bourses de voyage).

Au final, s'il existe un intérêt de quelques HE pour poursuivre le développement de leur positionnement sur la coopération académique au développement (comme en témoigne, dans certaines HE, le recrutement de personnels dédiés à la coopération Nord-Sud), il semble cependant que la plupart des HE restent confrontées à des freins significatifs : en premier lieu, pour nombre d'entre elles, la coopération académique au développement ne fait pas encore partie intégrante de la stratégie d'établissement, et reste relativement méconnue parmi les personnels de ces établissements – au niveau des équipes de direction, des équipes pédagogiques et des équipes administratives - ce qui limite le portage d'initiatives et alimente un certain nombre de perceptions limitantes sur les programmes

ARES (sentiment de complexité, d'inaccessibilité...). Par ailleurs, les HE ne disposent, pour la plupart, pas des ressources humaines suffisantes pour pouvoir monter et porter des projets de coopération tels que des PFS (qui pourtant, pourraient certainement intéresser nombre d'EES du Sud). Il reste en effet difficile de mobiliser des professeurs et des personnels de gestion sur le développement d'activités qui s'ajouteraient à leur charge de travail habituelle. Enfin, il importe ici de rappeler que si les Hautes Ecoles préparent à des diplômes de Bachelier et, pour certaines filières, de Master, elles ne sont pas impliquées dans la formation de chercheurs à travers les doctorats, et ainsi non concernés par les bourses de soutien à celle-ci. C'est donc sur d'autres finalités de coopération institutionnelle ou de formation individuelle, que les HE peuvent développer un usage de l'outil bourses de l'ARES.

05. 2.2.3 / Une implication des ESA dans la mobilisation des bourses qui reste à imaginer

Les ESA restent en revanche, semble-t-il, très peu engagées sur le champ de la coopération académique au développement. Si certaines d'entre elles ont déjà connu quelques expériences de coopération au développement à petite échelle (notamment dans le cadre de financements de la WBI, comme évoqué dans l'évaluation des CSI), ces initiatives restent marginales.

Leur implication sur la mobilisation de bourses ARES reste à inventer. De la même manière que nombre de HE, leur personnel mobilisable est limité : les responsables RI des ESA ont bien souvent d'autres responsabilités, et aucune ESA n'a de véritable cellule de coopération au développement. La collaboration avec d'autres établissements dans le cadre de projets de coopération pourrait constituer un levier pour les inclure davantage, en s'appuyant sur des disciplines qui peuvent faire écho à des enjeux des pays du Sud : patrimoine bâti, design d'innovation sociale, tissage, scénographie, céramique ... ou encore en développant l'aspect artistique et culturel de certains projets, ce qui peut notamment se révéler utile pour une communication plus large auprès de la société civile : restitution ou dissémination visuelle, plastique, digitale ou vivante.

05. 2.2.4 / Une certaine inégalité d'accès aux programmes de l'ARES également observée pour les EES du Sud

La question de l'accessibilité des programmes et bourses ARES se pose également pour les EES du Sud. En effet, dans la mesure où la mobilisation des bourses ARES se fait essentiellement dans un cadre partenarial entre un EES du Nord et une EES du Sud, les EES du Sud ayant développé des liens privilégiés avec des EES du Nord et disposant d'une expérience du fonctionnement des programmes de coopération (y compris sur les aspects administratifs), se voient plus aisément associés à des projets de mobilité. C'est en tout cas ce que suggère l'enquête réalisée auprès des boursiers, qui met en avant la sur-représentation de certains EES du Sud (ex : Universidad Central del Ecuador, Universidad Mayor San Simon, Université Abdou Moumouni de Niamey, Université de Kinshasa, Université de Lubumbashi, Université du Burundi...).

Cette sur-représentation découle naturellement des partenariats construits depuis des années, voire des décennies, avec les EES de la FWB ; mais elle suggère aussi un certain « cloisonnement » qu'encouragerait la structuration actuelle des programmes de coopération et des programmes de bourses ARES, en favorisant les établissements ayant à la fois l'expérience du partenariat et les ressources humaines qualifiées pour pouvoir s'inscrire dans des projets de coopération au développement de l'ARES. À ce titre, le développement et la promotion des bourses individuelles, du fait de leur relative simplicité de mobilisation, pourraient constituer un levier pour permettre à une plus grande variété d'EES du Sud de faire un premier pas dans le champ de la coopération au développement avec les EES de la FWB.

05. 2.3 / UN RÔLE ESSENTIEL DES ÉTABLISSEMENTS DANS LA SÉCURISATION DES PARCOURS DES BOURSIERS

05. 2.3.1 / Un rôle de sécurisation des parcours...

C'est sur les EES que repose l'essentiel de l'activité d'encadrement et d'accompagnement des boursiers, activité qui constitue une charge de travail considérable à partir d'une certaine masse critique de boursiers, et justifie en partie la mise en place d'équipes dédiées dans certaines universités. Les services administratifs jouent ainsi un rôle essentiel dans la sécurisation des parcours des boursiers, à travers un ensemble de tâches présentées dans le tableau ci-dessous :

Appui académique	» Encadrement académique
Appui administratif aux coordinateurs de projets	<ul style="list-style-type: none"> » Appui au montage de projets » Suivi administratif et budgétaire des projets » Reporting auprès de l'ARES » ...
Facilitation des démarches administratives en Belgique	<ul style="list-style-type: none"> » Réservation de logements » Ouverture d'un compte bancaire » Versement des allocations et autres montants dus » Mise à disposition des pièces justificatives » Réponse à des problématiques quotidiennes (santé, transports, imprévus en tout genre...) » ... <p>À noter : certains établissements s'appuient également sur des étudiants jobistes pour les appuyer dans l'accompagnement des boursiers (visite de la ville, présentation des logements, accompagnement dans les démarches bancaires, organisation d'un pot d'accueil...)</p>

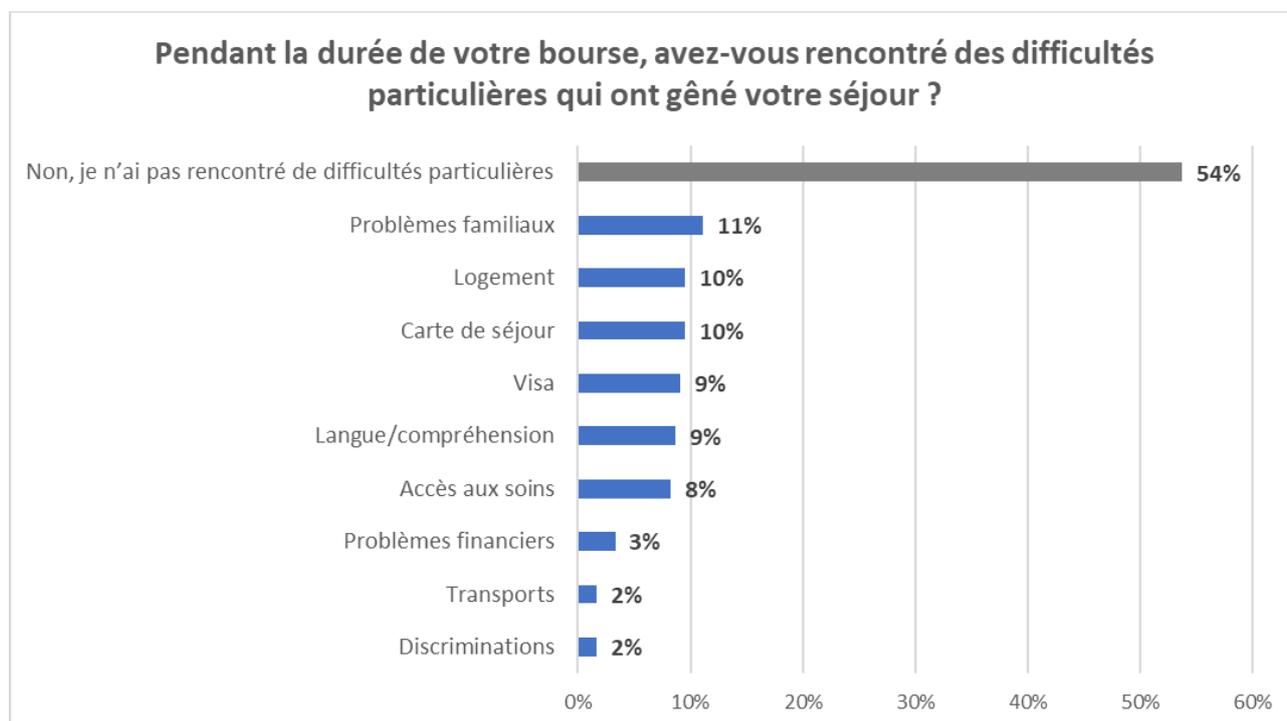
Si les gestionnaires administratifs évoquent fréquemment la dimension chronophage de leur activité et les exigences administratives qui peuvent être importantes, en particulier dans le cadre des projets de coopération « intégrés », ils semblent s'être bien approprié le programme, et soulignent leurs bonnes relations qu'ils entretiennent avec l'ARES, celle-ci étant perçue comme réactive et aidante au cas de difficultés.

Plusieurs gestionnaires interrogés évoquent cependant le manque de visibilité globale sur les périodes de présence des boursiers sur le campus, souvent en raison d'un manque de coordination avec les coordinateurs de projets et promoteurs. La transparence de l'information constitue pourtant un enjeu clé, en particulier pour permettre aux établissements d'anticiper certains besoins et situations (ex : réservation de logements), mais également dans des optiques de suivi, d'évaluation et de reporting. L'outil GIRAF devrait contribuer à une meilleure visibilité sur ces aspects, mais il est encore trop tôt pour juger des effets de l'outil sur les pratiques des gestionnaires.

Qui fait écho à des problématiques réelles rencontrées par les boursiers, mais manifestement bien prises en charge par les établissements.

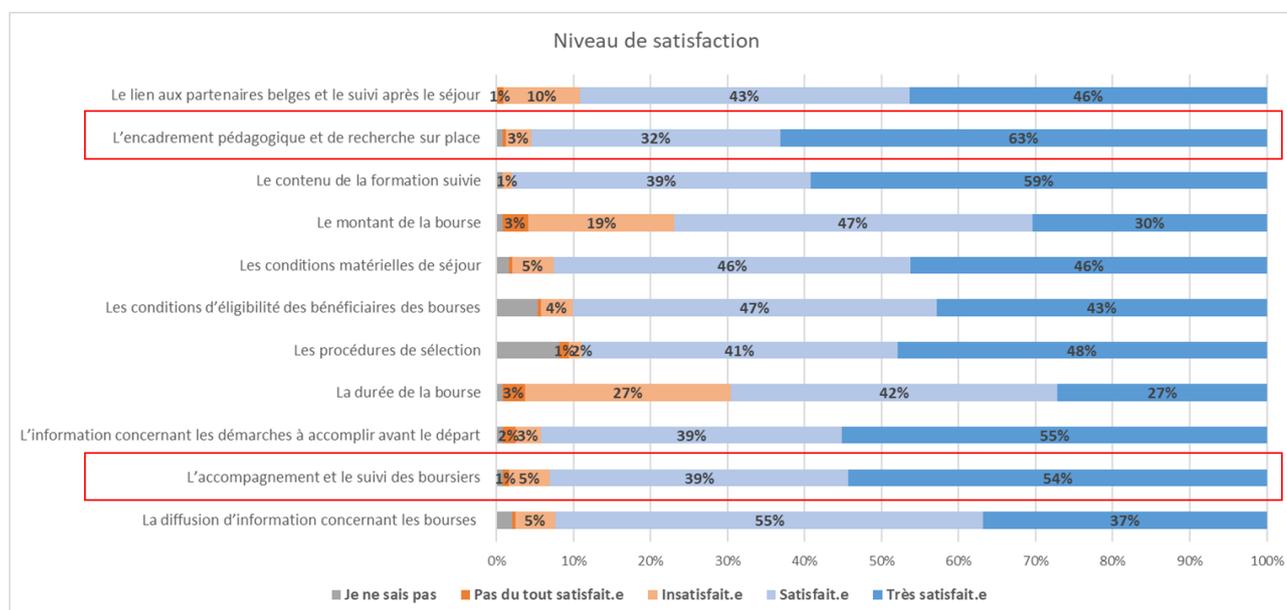
Ce rôle de sécurisation des parcours est bien illustré par les problématiques que peuvent rencontrer les boursiers et dont témoigne l'enquête. Bien qu'une majorité (54%) des boursiers dise ne pas avoir rencontré de difficultés

particulières, nombreux restent ceux qui évoquent des problématiques de différents ordres, comme l'illustre le graphique ci-dessous :



Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses ARES

Malgré des difficultés parfois rencontrées, l'encadrement académique et l'accompagnement proposés par les EES constituent les motifs de satisfaction les plus largement partagés par les bénéficiaires des bourses.



Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses ARES

05.3 / DES PROCESSUS DE SÉLECTION QUI PERMETTENT DE TOUCHER UN PUBLIC VARIÉ, MOTIVÉ PAR DES AMBITIONS ACADÉMIQUES ET D'OUVERTURE INTERNATIONALE

05. 3.1 / UN PROCESSUS DE SÉLECTION DES BOURSIERS QUI LAISSE UNE LARGE MARGE DE MANŒUVRE AUX ÉTABLISSEMENTS ET S'INSCRIT DANS UN CADRE PARTENARIAL AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DU SUD

05. 3.1.1 / Un processus d'information et de sélection entièrement piloté par les coordinateurs de projets et/ou les promoteurs, qui disposent d'une large marge de manœuvre

Les EES, et plus particulièrement les coordinateurs de projets et les promoteurs, sont les principales parties prenantes de la sélection des boursiers ARES. Cette sélection est opérée en étroite collaboration entre les EES Nord et les EES Sud partenaires⁴, ces derniers étant généralement responsables de la diffusion des offres de bourses et de la présélection de candidats. La sélection s'opère ensuite conjointement, à travers une décision généralement prise par une commission composée de représentants de l'EES Nord et de l'EES Sud.

Les Vademecum des différents programmes de bourses abordent peu les critères et procédures de sélection. Les critères d'admissibilité imposés par l'ARES sont principalement :1/ des critères de nationalité (les bénéficiaires devant être ressortissants d'un des 18 pays partenaires) et 2/ des critères d'âge maximum (45 ou 50 ans pour la plupart des bourses, voire 60 ans pour des bourses de recyclage). À noter également que dans le cadre des CSI, un critère de durée d'expérience professionnelle est également mis en avant.

Ainsi, dans la pratique, les principaux critères pris en compte par les coordinateurs de projets/promoteurs pour les bourses de recherche (doctorat, post doctorat) relèvent essentiellement de la qualité du projet de recherche et du parcours académique des candidats, tandis que dans le cadre des autres types de bourses (ex : stages, bourses d'études, recyclage), les parcours académiques mais également professionnels sont davantage pris en compte. De manière plus générale, c'est la pertinence du profil au regard des orientations du projet de coopération, du projet de recherche et/ou de la formation visée qui est analysée, à travers une décision voulue comme collégiale entre les partenaires Nord et Sud.

Concernant le critère « genre », l'enquête donne une indication sur la place des femmes dans le programme, puisqu'elles ne constituent que 35% des répondants. Si les promoteurs interrogés se disent conscients de la volonté de l'ARES de promouvoir les profils féminins et disent avoir cet enjeu en tête dans leurs démarches de sélection, il est toutefois notable que cet enjeu n'est pas inscrit dans les Vademecum des différents programmes de bourses, cette inscription pouvant renforcer la dimension incitative à avancer vers davantage de parité. À ce stade, si les promoteurs interrogés disent mettre en avant cet enjeu dans leurs échanges avec les EES Sud et parvenir dans certains cas à une parité, il reste que des disparités importantes existent en fonction des pays partenaires, avec certains pays où la part de femmes est particulièrement limitée, selon les données de l'enquête (Nigéria, Madagascar, Burundi, Bénin, Burkina Faso, RDC).

In fine, le cadre fixé par l'ARES est plébiscité par les EES, qui soulignent l'importance de disposer de cette marge de manœuvre aussi bien dans les critères que dans les modalités de sélection, au regard de la grande diversité des projets qui sont portés (en termes d'objectifs, de thématiques...), qui nécessitent donc souvent une logique de sélection « au cas par cas ». Il est également souligné que ce système de sélection repose également en grande partie sur la confiance établie avec les partenaires Sud, qui jouent un rôle clé dans le repérage des candidats, d'où

⁴ Sauf dans le cadre des CSI ou les bourses de voyage, où les EES du Sud ne sont pas associés à la sélection.

l'importance d'une interconnaissance entre les professeurs de part et d'autre, qui constitue une condition de réussite des sélections de candidats.

05. 3.1.2 / Des processus de sélection qui laissent peu de place à des démarches de candidatures individuelles auprès de l'ARES, source d'incompréhension pour les ressortissants des pays du Sud

Ces processus de sélection laissent donc peu de place à des démarches de candidature individuelle⁵ auprès de l'ARES, dans la mesure où ils sont entièrement pilotés par les EES ; ceci n'est apparemment pas toujours bien compris par les potentiels candidats. En effet, des personnels de l'ARES indiquent recevoir quasi-quotidiennement des demandes de ressortissants des pays partenaires souhaitant se renseigner sur les modalités d'obtention d'une bourse ARES. Ce constat interroge la lisibilité des procédures pour les candidats potentiels, procédures qui relèvent le plus généralement des EES en interne mais sur lesquelles la communication grand public reste insuffisante.

05. 3.2 / LES CARACTÉRISTIQUES DES PROFILS DES BOURSIERS

Une analyse des caractéristiques des publics boursiers non exhaustive

L'évaluation porte sur une période (2017-2020) pendant laquelle l'ARES ne disposait pas d'un outil de suivi centralisant des données exhaustives sur les bénéficiaires des bourses qui aurait permis de dresser un portrait des publics boursiers. À noter que depuis l'ARES s'est dotée d'un outil, GIRAF, qui devrait le permettre à l'avenir.

Par conséquent, les analyses sur les caractéristiques des publics boursiers présentées ci-après sont basées sur les 272 réponses de l'enquête en ligne menée auprès des actuels et anciens boursiers ARES depuis 2017.

Les différentes analyses proposées ci-après ne reposent donc pas sur un échantillon exhaustif et parfaitement représentatif des bénéficiaires des bourses ARES. Cependant, il permet de dégager un certain nombre de caractéristiques et d'enseignements très utiles pour l'exercice d'évaluation.

L'enquête met en avant un certain nombre de caractéristiques relatives aux boursiers. On relève notamment les éléments suivants :

- » En premier lieu et sans surprise, les différents programmes de bourses touchent en grande majorité des profils académiques, en particulier des doctorants, qui représentent plus de 40% des bénéficiaires interrogés, des enseignants-chercheurs 30% et des étudiants de second cycle⁶, qui représentent 20%, ou encore des post-doctorants (7%). Les personnels administratifs des établissements d'enseignement supérieur restent minoritaires (6%), tandis que 10% des répondants ont des activités autres (ex : fonctionnaire, enseignant, indépendant...). À noter que le total dépasse les 100% car certains bénéficiaires ont un statut à la fois d'enseignant-chercheur et de doctorant ou post-doctorant.

DANS QUELLE SITUATION ÉTIEZ-VOUS AVANT LE DÉMARRAGE DE VOTRE BOURSE ?	NOMBRE	%
Autre	27	10%

⁵ À l'exception des CSI

⁶ Ce chiffre ne comprend pas les bénéficiaires des bourses et stages internationaux (CSI) qui représentent 220 bénéficiaires chaque année. Même si les bourses CSI s'adressent – au moins en partie – à des publics ayant déjà une expérience professionnelle ce programme permet de suivre des formations de second cycle.

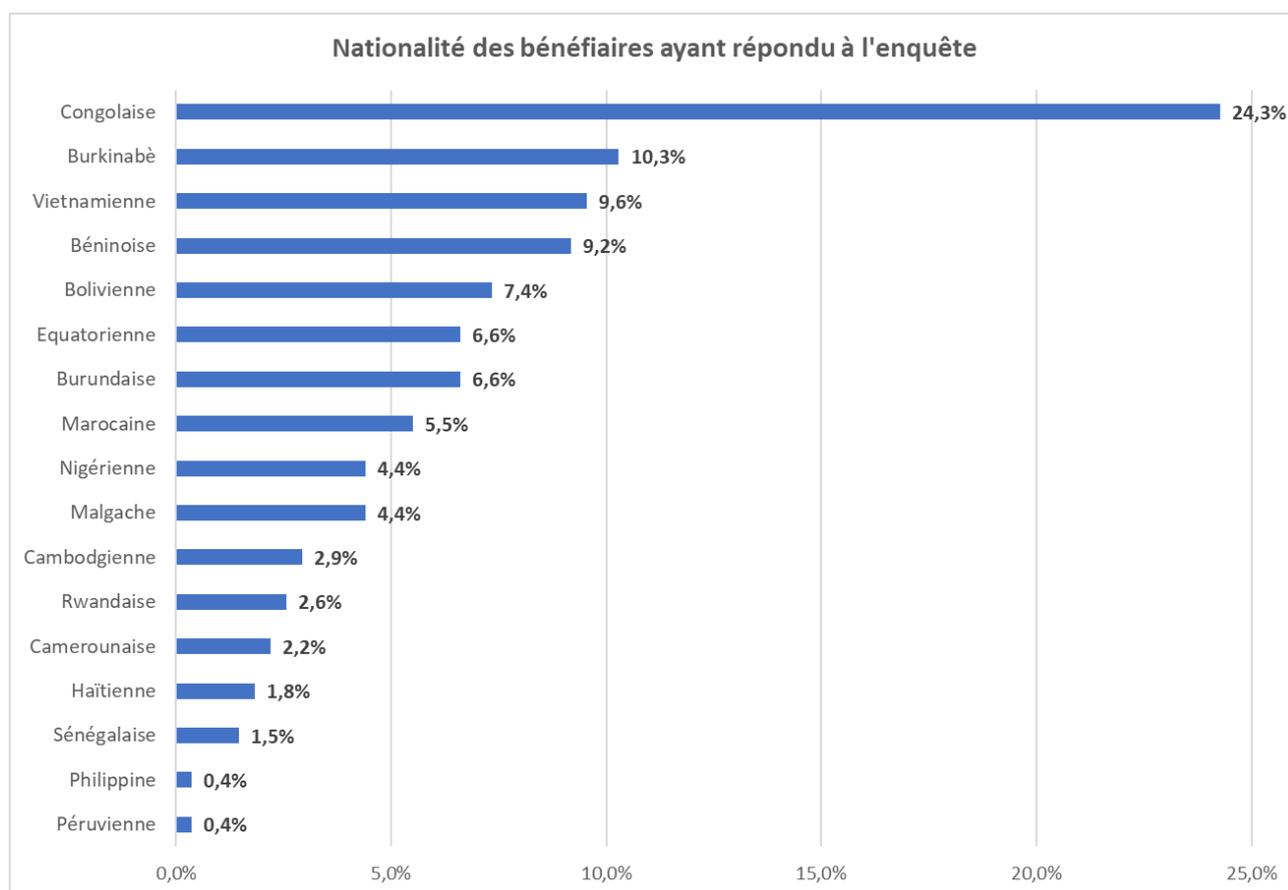
Personnel administratif d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche	16	6%
Post-doctorant-e	19	7%
Etudiant de second cycle (Master, Bachelier)	54	20%
Enseignant-chercheur	83	31%
Doctorant-e	110	41%
Total général	271	

Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses ARES

- » La moyenne d'âge des bénéficiaires est relativement élevée, de 38 ans en moyenne (âge médian de 36 ans). Cet âge moyen varie selon les programmes qui visent des bénéficiaires dans des moments d'études ou de carrière différents. L'âge moyen est supérieur pour les bourses de recyclage en Belgique (51 ans), les bourses de soutien à la finalisation de thèse dans son pays (SOFT – 45 ans) et les bourses de post-doctorat (42 ans). Enfin, la moyenne d'âge varie également selon les nationalités : de moins de 30 ans au Maroc à 40 ans ou plus en RDC, au Burundi ou en Bolivie.

À noter : cette moyenne d'âge relativement élevée met en avant le fait que les parcours académiques et professionnels des chercheurs des pays du Sud sont parfois sensiblement différents de ceux que l'on observe en Belgique. À ce titre, plusieurs boursiers et représentants d'EES du Sud ont mis en avant le fait que les limites d'âge posées comme critères d'éligibilité aux bourses ARES pouvaient constituer une difficulté à des EES ; dans certains cas, ils auraient souhaité proposer des profils pour des bourses ARES trop âgés et donc inéligibles.

- » Les répondants à l'enquête sont de 17 nationalités différentes couvrant différents continents (4 pays du continent américain, 3 d'Asie, 9 d'Afrique subsaharienne et 1 du Maghreb). Cependant, on observe une certaine concentration. En effet, un quart des répondants sont originaires de République Démocratique du Congo. La RDC, le Burkina-Faso, le Vietnam et le Bénin représentent à eux seuls plus de la moitié des répondants. Le Pérou et les Philippines n'ont qu'un boursier répondant chacun.



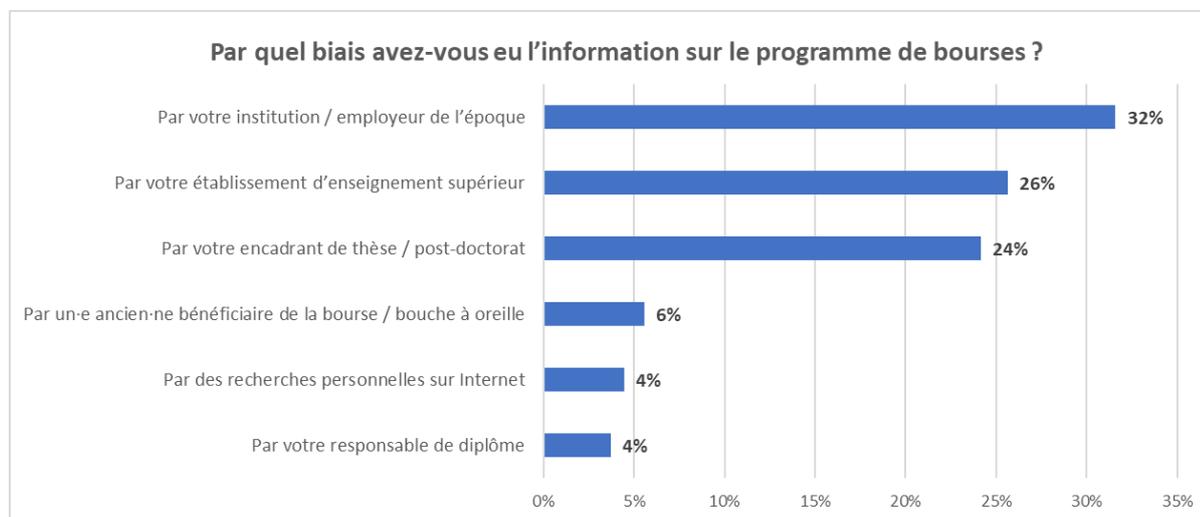
Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses ARES

- » Les domaines d'études ou de recherche des bénéficiaires d'une bourse ARES sont également très variés même si quelques domaines – principalement relatifs aux « sciences de la vie » - concentrent une proportion importante des bénéficiaires : les sciences naturelles (21%), l'agronomie (21%), les sciences médicales (16%), les sciences sociales (10%) et enfin l'ingénierie et technologies (10%).
- » Le programme touche des personnes qui ont déjà une certaine ouverture internationale, puisque plus de la moitié ont déjà vécu à l'étranger plus de 3 mois (39% en Belgique). Par ailleurs, l'enquête indique également que la très grande majorité des bénéficiaires (83%) avaient envisagé de réaliser une partie de leurs études à l'étranger avant de connaître le programme de bourses de l'ARES. Le programme ARES constitue cependant un déclencheur pour une nette majorité (61%) des boursiers.
- » Enfin, il est important de souligner que les bourses ARES bénéficient davantage aux hommes qu'aux femmes puisque 65% des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête sont des hommes. Pourtant, dans certains pays, les femmes sont majoritaires (Vietnam, Maroc, Equateur et Bolivie). A contrario, dans d'autres pays la proportion de femmes parmi les bénéficiaires des bourses ARES est inférieure à la moyenne (RDC, Burkina-Faso, Bénin, Burundi, Madagascar et Niger), et parfois inférieure à 20%.

05. 3.3 / DES DÉMARCHES DE CANDIDATURES PRINCIPALEMENT MOTIVÉES PAR DES AMBITIONS ACADÉMIQUES ET D'OUVERTURE INTERNATIONALE

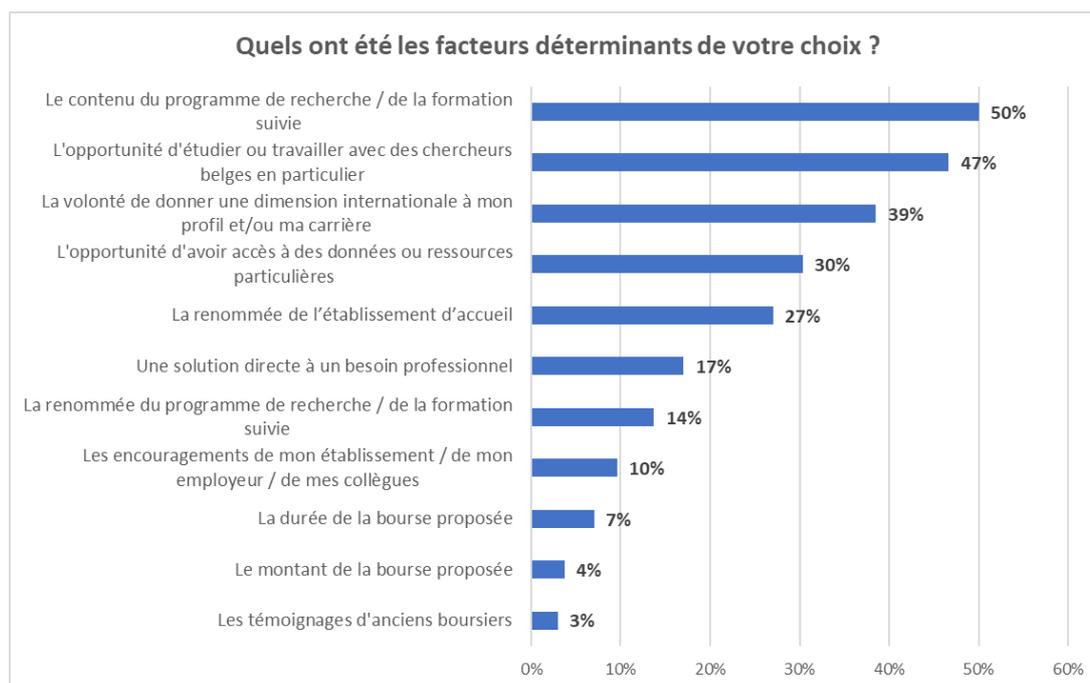
En premier lieu, l'enquête souligne le fait que les mobilités ARES se font majoritairement dans un cadre « institutionnel » et non uniquement individuel, dans la mesure où 90% des bénéficiaires y ont connu les programmes de bourses de l'ARES (par le biais de leur institution, leur employeur, leur établissement

d'enseignement supérieur, leur encadrant ou responsable de diplôme), et que seulement 10% d'entre eux ont connu les programmes de bourses via du « bouche à oreille » ou des « recherches personnelles sur Internet » (respectivement 6% et 4%). Cela traduit bien le fait que la sélection des boursiers est principalement opérée par les coordinateurs de projets et promoteurs dans un cadre universitaire (notamment dans le cadre des projets PRD-PFS et AI).



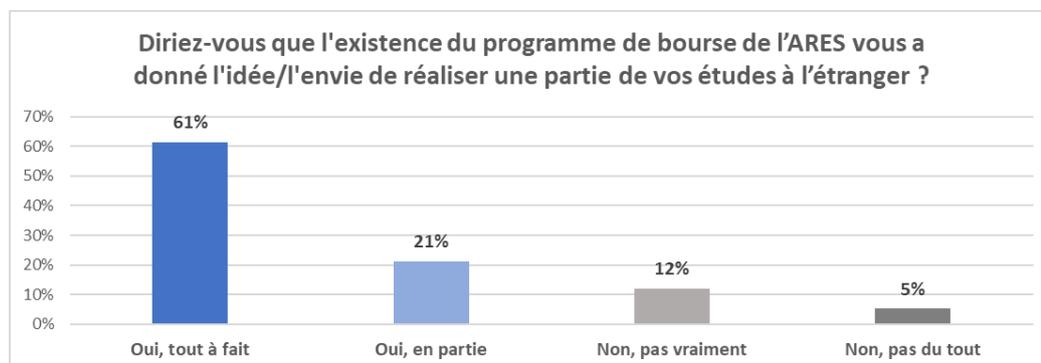
Source : Enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s bénéficiaires des bourses ARES

En cohérence avec ces profils, les facteurs déterminants du choix de candidater à une bourse ARES ont trait à des dimensions académiques et de formation telles que « le contenu du programme de recherche / de la formation suivie » (50%), « l'opportunité d'étudier ou travailler avec des chercheurs belges en particulier » (47%), « l'opportunité d'avoir accès à des données ou ressources particulières » (30%) ou encore « la renommée de l'établissement d'accueil » (27%). Cependant, un autre facteur transversal ressort particulièrement, celui de « la volonté de donner une dimension internationale à leur profil et/ou carrière » (39%). A contrario, « le montant de la bourse » ne semble pas constituer un facteur de choix pour les boursiers ARES (seulement 4% des répondants uniquement), même si ce résultat doit être lu avec prudence, au regard de la sensibilité du sujet.



Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses ARES

Enfin, il est intéressant de noter que selon la très grande majorité des bénéficiaires interrogés dans le cadre de l'évaluation l'existence du programme de bourse de l'ARES a donné l'idée et/ou l'envie de réaliser une partie de leurs études à l'étranger.



Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses ARES

Le détail des réponses illustre la diversité des motivations qui portent ces candidatures. Elles recouvrent aussi bien des ambitions académiques (poursuite de recherche, accès à des ressources nécessaires à la recherche...), une volonté d'élargir ses horizons (déplacement à l'étranger, étendue de son réseau) et des ambitions de développement local, comme en témoignent les extraits ci-dessous :

» Permettre / faciliter l'accès à des ressources techniques et documentaires



Ce programme représentait une opportunité unique pour moi de faire une thèse de très bonne qualité en disposant de ressources techniques et financières que je ne pouvais pas avoir dans mon laboratoire

Je voulais avoir accès aux ressources tant matérielles qu'humaines de l'Université d'accueil, (documentation, échanges avec mes deux co-promoteurs belges ainsi que d'autres chercheurs en dehors de mon pays), je voulais également identifier des réseaux de recherche.

Ma thématique de thèse avait un aspect pluridisciplinaire et il était très difficile pour moi de mener certaines activités de recherche dans mon pays d'origine à cause d'un manque criard de plateau technique dans nos laboratoires.

Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s boursie·ère·s ARES



» Accéder à un financement permettant de poursuivre et/ou finaliser des études ou recherches



Au départ, j'avais une bourse de mon gouvernement. Mais hélas elle a été interrompue. La bourse reçue de l'ARES m'a permis de poursuivre et de finaliser ma thèse.

Il est difficile de réaliser une étude thèse de doctorat à Kinshasa où la recherche n'est pas financée tant par l'Etat que par l'institution qui nous emploie (Université de Kinshasa). Avoir une bourse est donc le rêve de beaucoup des chercheurs- enseignants congolais.

Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s boursie·ère·s ARES



» Intégrer un réseau et élargir leurs réseaux



Approfondir mes savoirs et compétences puis établir des capacités relationnelles avec d'autres chercheurs dans mon domaine d'intérêt.

As a researcher at UMSS, we need to establish network with other universities to be able to apply for grants and develop research projects.

Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s boursie·ère·s ARES



» Donner une dimension internationale dans leur parcours et profil



C'est cette opportunité qui m'a été offerte de réaliser ma thèse doctorale dans de meilleures conditions de travail, et donner une dimension internationale à ma formation et mon diplôme.

C'est qui a de plus motivé mon choix de candidater au programme de bourses de l'ARES c'est la volonté de donner une dimension internationale à ma carrière.

Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s boursie·ère·s ARES



» Contribuer au développement au Sud



J'ai été motivé à postuler à ce programme pour que ma thèse ait une dimension internationale afin d'apporter une solution efficace aux problèmes des médicaments de mauvaise qualité qui constitue un fléau sanitaire majeur dans mon pays.

J'ai l'ambition d'introduire l'utilisation des données satellitaires pour résoudre la mortalité du bétail en période soudure pastorale. Appuyer le département ministériel dans l'évaluation des pâturages et l'élaboration du plan de réponse et de soutien aux éleveurs vulnérables.

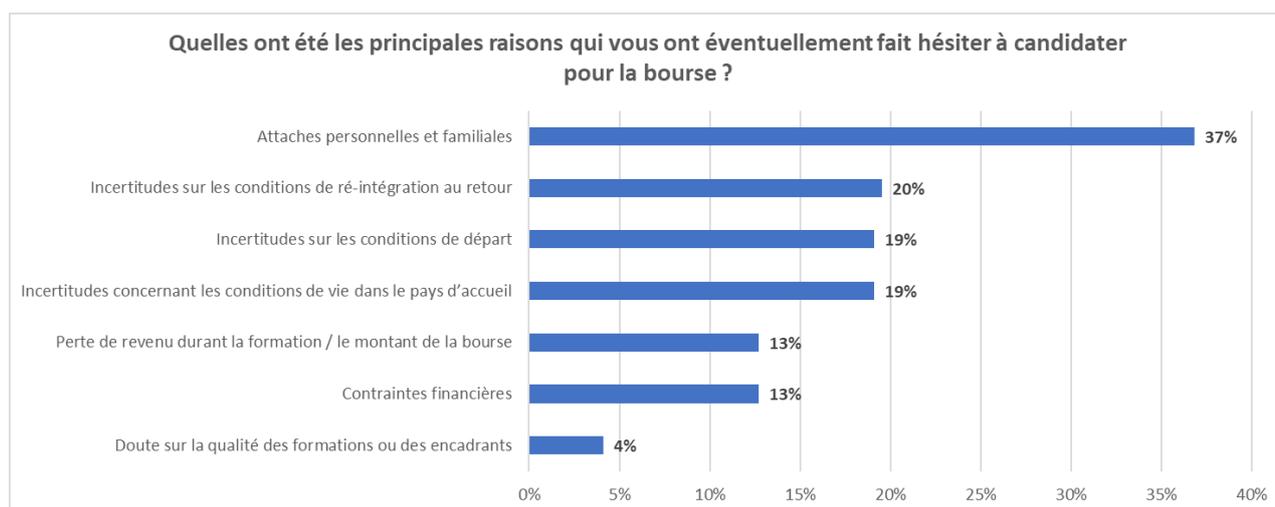
Je me suis décidé de postuler à la bourse proposer par le projet PRD pour contribuer au développement des biopesticides au Burundi. L'usage des pesticides constitue un problème au Burundi où les agriculteurs ne sont pas formés et informés sur les effets néfastes des pesticides. Le projet me permettra également d'être formé sur les aspects de protection des cultures, discipline de grande importance pour lutter contre l'insécurité alimentaire.

Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s boursie·ère·s ARES



05. 3.4 / QUELQUES FREINS À LA CANDIDATURE AUX BOURSES RELEVÉS

Parmi les freins ayant pu dissuader les candidats de postuler aux bourses ARES, les attaches personnelles et familiales arrivent en tête, sélectionnées par 37% des répondants. Un répondant sur 5 met également en avant d'autres raisons qui ont pu les faire douter de candidater à une bourse : les incertitudes « sur les conditions de réintégration au retour », « sur les conditions de départ » ou « concernant les conditions de vie dans le pays d'accueil ».



Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses ARES

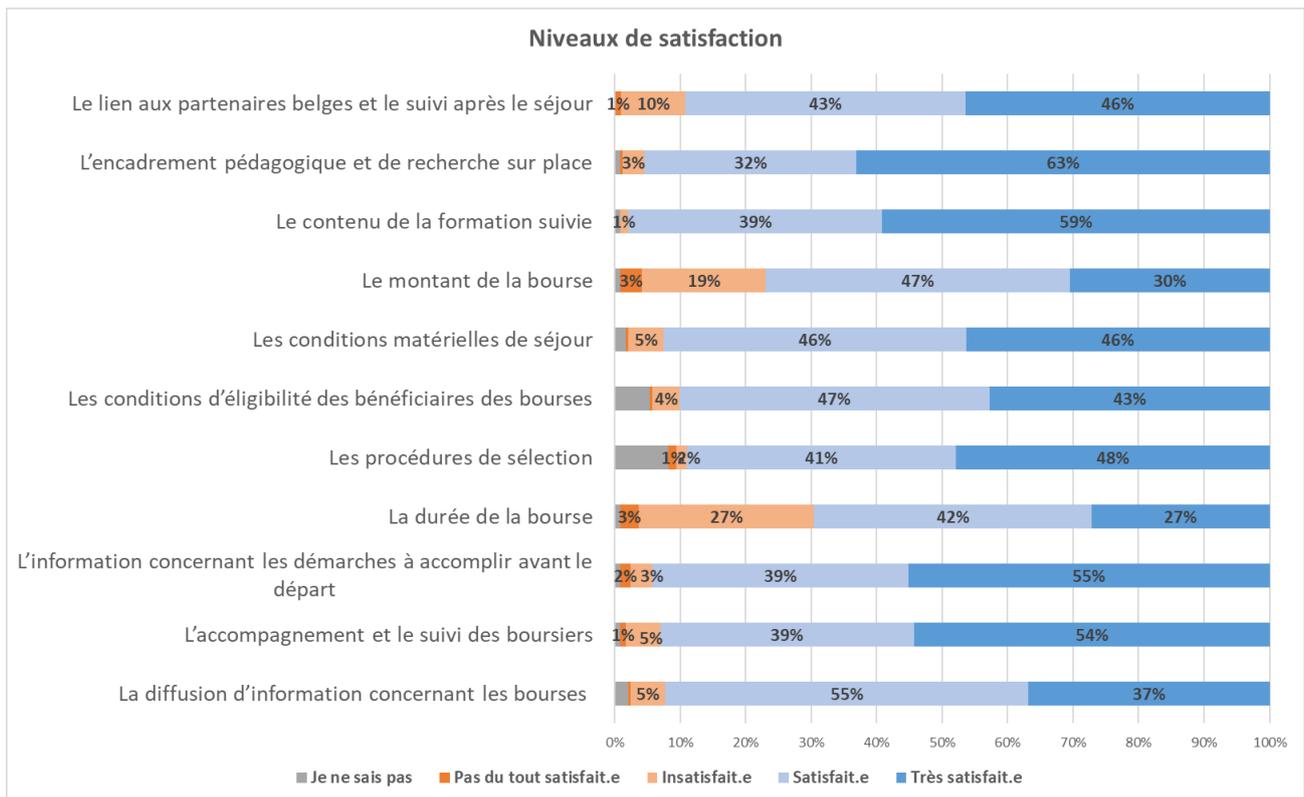
À noter les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à citer les « attaches personnelles et familiales » comme frein éventuel (44% des femmes contre 32% des hommes), tandis que sur les autres propositions, il n'existe pas de différence significative entre femmes et hommes.

05.4 / LES IMPACTS DES PROGRAMMES DE BOURSES ARES SUR LES BOURSIERS ET LES ÉTABLISSEMENTS

05. 4.1 / DES IMPACTS MAJEURS SUR LES BOURSIERS, AUSSI BIEN SUR LE PLAN ACADÉMIQUE QUE PROFESSIONNEL

05. 4.1.1 / Une satisfaction générale élevée des boursiers, malgré quelques réserves concernant la durée et le montant des bourses

De manière générale, les boursiers se montrent globalement très satisfaits des bourses dont ils ont bénéficié et des séjours réalisés dans ce cadre, comme le précise le graphique suivant. L'encadrement pédagogique et le contenu de la formation suivie recueillent les meilleurs scores positifs, ainsi que l'accompagnement / le suivi des boursiers et l'information avant le départ, ce qui souligne la qualité des actions mises en œuvre par les EES et par l'ARES en la matière.



Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses ARES

Bien souvent, les boursiers soulignent que les bourses ont répondu à leurs attentes, dans la mesure où elles ont permis :

- » L'aboutissement du travail concerné par la bourse et la réussite aux diplômes visés associés aux apprentissages reçus
- » L'accès à des ressources / la possibilité de travailler avec des ressources techniques inexistantes dans le pays d'origine est également souligné
- » De bénéficier d'un encadrement de qualité
- » Le fait d'avoir un appui financier qui est une condition essentielle au déroulement de la recherche / de la formation

Seuls les thèmes relatifs au montant et à la durée des bourses suscitent des avis négatifs pour plus d'un quart des réponses. Des précisions sont apportées sur le regard des boursiers relatif aux montants des bourses en partie 4.1.4. Concernant la durée des bourses, celle-ci sont parfois jugées trop courte ou les calendriers insuffisamment flexibles, comme en témoignent les trois verbatim ci-dessous :



Adjusting the décalage of annual activities between the Belgian and home country institutions is essential specially for research projects where planning of activities is tightly coupled to external factors such as environmental variables or agricultural production (e.g. when sampling has to be conducted at specific moments of cropping cycles or rainy-dry seasons).

Je souhaiterais que la bourse s'étende sur 5 ans au lieu de 4. Ceci pourrait permettre de prendre en compte les imprévus tant sur le plan professionnel que celui de la recherche



Personnellement et très modestement, je suggère que la bourse postdoctorale soit de 6 mois renouvelable une fois, ceci permettra de bien finaliser toute la formation.

Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s boursie·ère·s ARES

Malgré ces réserves, il reste important de noter que la quasi-totalité des boursiers ont recommandé ou recommanderaient les bourses de l'ARES à un collègue ou à un camarade de son entourage, ce qui témoigne d'une forte adhésion.

AVEZ-VOUS OU RECOMMANDERIEZ-VOUS LA BOURSE DONT VOUS AVEZ BÉNÉFICIÉE À DES COLLÈGUES/CAMARADES OU VOTRE ENTOURAGE ?	NOMBRE	%
Non	4	1,7%
Oui, je l'ai déjà recommandée	161	67,1%
Oui, je pourrais la recommander	75	31,3%
Total général	240	100,0%

Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses ARES

05. 4.1.2 / Des effets significatifs des bourses en matière d'acquisition de compétences et de connaissance, qui a des impacts concrets sur leurs pratiques dans la durée et contribuent à faire d'un certain nombre de bénéficiaires des acteurs du changement

Dans la mesure où les bourses ARES financent en grande partie des bourses de doctorat et de stages, il n'est pas surprenant d'observer que les principaux effets ressentis par les boursiers résident dans le renforcement de connaissances et de compétences (82%), l'amélioration des méthodes de travail individuelles (77%) et la connaissance et maîtrise d'outils pratiques (62%).



Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses ARES

Bourses de doctorat et post-doctorat :

Concernant les bourses pour des doctorants ou post-doctorants, dans leur très grande majorité, les répondants à l'enquête affirment très clairement que les bourses ARES ont fortement alimenté leurs recherches et permis d'avancer plus rapidement (65%), notamment grâce aux collaborations permises (72%) et aux ressources (55%).

Ils confirment également la durabilité de ces effets sur leurs recherches et leur activité professionnelle. Plus de 70% des répondants affirment avoir pu mettre à profit tout ce qu'ils ont appris lors de leurs séjours et ont pu continuer à développer leurs compétences.

Bourses de stage :

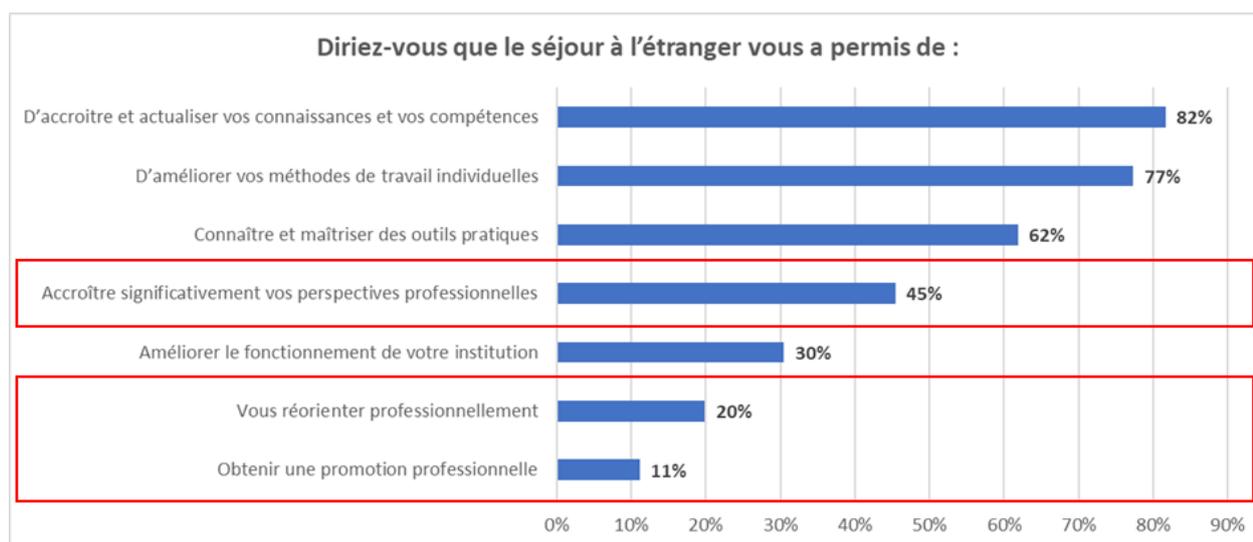
Pour les bénéficiaires d'une bourse de stage, la très grande majorité des répondants met également en avant des apports relatifs à l'acquisition de connaissances et de compétences (85%). Les effets plus opérationnels sur leurs pratiques professionnelles en matière d'accompagnement de leurs collaborateurs (25%), l'amélioration du fonctionnement de leur institution (21,7%) sont plus limités, bien que non négligeables.

15% ont pu prendre des nouvelles responsabilités au sein de leurs organisations d'origine et près de 12% affirment avoir pu prendre une part plus importante dans le développement de leurs pays. Ces derniers peuvent ainsi être en position d'acteurs du changement dans leurs institutions et dans leurs pays.

05. 4.1.3 / Des parcours qui se poursuivent en grande majorité dans le pays d'origine et au sein des établissements dont ils sont issus, avec une part limitée mais non négligeable de promotions

Concernant la suite des parcours des boursiers, on constate en premier lieu que la majorité des anciens boursiers exercent leur activité dans leur pays d'origine (85% pour tous les boursiers de 2014 à 2019, 97% pour les seuls boursiers de 2014 à 2017), tandis que 12% d'entre eux poursuivent leur carrière en Belgique, et seulement 3% dans un autre pays. Ce résultat mérite d'être souligné dans la mesure où il conforte la dimension non seulement individuelle mais également institutionnelle des programmes de bourses, qui jouent pleinement leur rôle de renforcement des EES du Sud.

On observe également des effets sur le parcours professionnel pour une part significative des bénéficiaires. En effet, parmi les effets généraux de la mobilité, l'accroissement des perspectives professionnelles représente un apport identifié pour 45% des répondants, tandis que les réorientations professionnelles (20%) et les promotions professionnelles (11%) restent plus minoritaires, bien que non négligeables.



Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s bénéficiaires des bourses ARES

Si près de 70% des répondants disent ne pas avoir changé de fonction à la suite de leur bourse, près de 15% disent avoir eu une promotion au sein de leur organisation et près de 5% ont changé d'organisation (dont 3% pour un poste

à plus haute responsabilité). À noter que sur cette question, il n'existe pas de différence significative entre boursiers récents et boursiers 2017-2018.

Les promotions les plus nombreuses sont d'ordre académique par l'accession à de nouvelles responsabilités au sein des universités. On note cependant quelques mentions de promotion dans d'autres organisations ou entreprises. Les verbatim suivants illustrent ces différents cas :

» Nouvelles responsabilités académiques



Actuellement, je suis le Vice-doyen chargé de l'enseignement. Je porte la lourde responsabilité de superviser le travail de la réforme du programme d'enseignement étant donné que la faculté de droit de l'université de Kinshasa est celle qui alimente les facultés de droit des autres universités du pays en personnel enseignant.

Avant la bourse Élan, j'étais secrétaire de département au sein de ma Faculté. Après mon séjour associé à la bourse Élan, grâce à mes réalisations et à ma nouvelle manière d'avancer, j'ai été nommé Doyen pour gérer une Faculté.

Avant ma formation doctorale, je n'avais aucune fonction au sein de ma faculté, actuellement je suis vice-directeur/doyen en charge de la recherche.

Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s boursie·ère·s ARES



» Autres promotions professionnelles



I used to be a Community Manager in a little enterprise in Peru, but after this study, I worked in the Marketing management area in assistance from sight as a Business Communicator.

Au départ, j'étais Chef de Service de la Radio U et Site web. Actuellement, je suis Chef de Service de la Communication, Marketing Digital, et Évènementiel

Après ce stage je suis passé de simple membre de mon association au poste de responsable à la mobilisation.

Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s boursie·ère·s ARES



05. 4.2 / DES IMPACTS SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PARTENAIRES

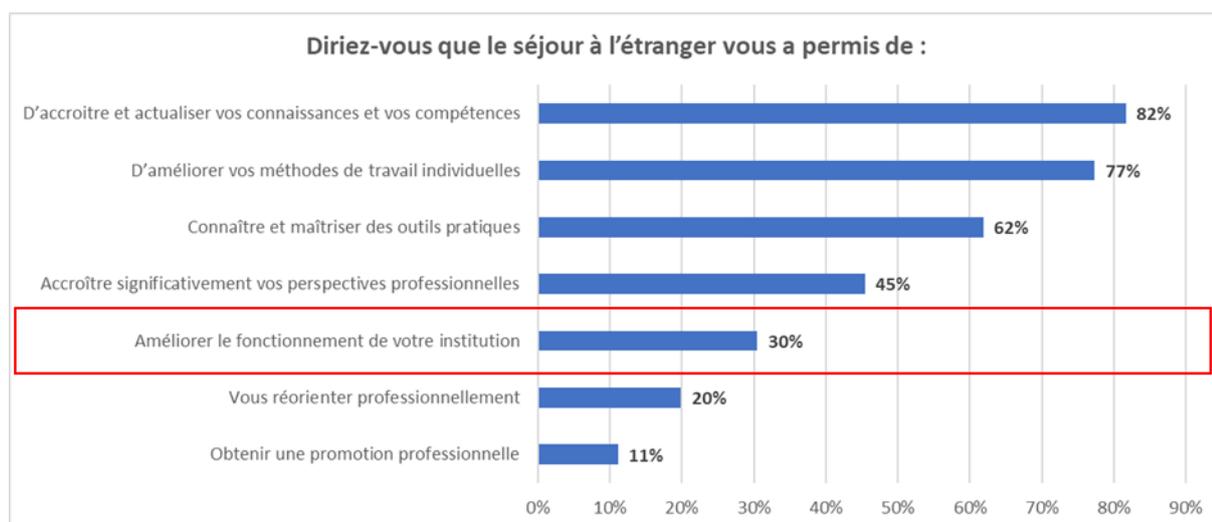
05. 4.2.1 / Des effets de l'action de l'ARES sur la structuration des EES du Sud, auxquels participent activement les bourses

Les bourses étant une part souvent essentielle des projets de coopération (AI, PRD, PFS, Synergie) mis en œuvre avec les EES du Sud, elles participent de fait au renforcement des capacités institutionnelles – et en particulier en matière d'enseignement supérieur – des pays partenaires. Dans certains EES du Sud, les bourses ARES constituent le principal levier mobilisé pour la formation de leurs personnels - de recherche, d'enseignement mais également des fonctions support et/ou pour la constitution d'équipes de recherche et d'enseignants. Par ailleurs, dans la mesure où, comme indiqué précédemment, une grande majorité d'anciens boursiers retournent effectivement dans

leur pays d'origine et inscrivent leur carrière au sein de leur EES d'origine, il est évident que les bourses ARES contribuent dès lors activement à la structuration et au développement de la qualité et de la diversité de l'offre de formation de ces établissements. Ces derniers disposent de ce fait de personnels mieux formés et plus expérimentés. À noter par ailleurs (cf. 4.1.3) qu'une part non négligeable (14,5%) des bénéficiaires de bourses ARES accède par la suite à de plus hautes responsabilités au sein de leur établissement, non seulement dans le champ de la recherche et de l'enseignement (titularisation en tant qu'enseignant ou chercheur), mais également sur des fonctions support (ex : chef de la direction du service d'information, chef du service communication, directeur de la coopération interuniversitaire...), ce qui participe de cette structuration.

Les bourses intégrées participent sans doute davantage à une dynamique de structuration des EES du Sud que les bourses individuelles, dans la mesure où elles sont mobilisées en complémentarité d'autres outils (achat de matériel, développement de ressources pédagogiques, etc.) et où elles permettent fréquemment de former de véritables équipes de recherche et/ou d'administration. Ainsi, au regard de l'important taux de boursiers poursuivant leur carrière dans leur pays d'origine, les bourses individuelles participent aussi, bien que de manière peut-être plus indirecte, au renforcement institutionnel.

Du point de vue des répondants à l'enquête, la bourse ARES reste malgré tout principalement perçue comme un outil de renforcement de capacités individuelles, et moins comme un outil de renforcement institutionnel, comme en témoigne le fait qu'« uniquement » un tiers des répondants perçoit des effets en matière d'amélioration du fonctionnement de leur institution.



05. 4.2.2 / Des bourses qui participent activement au développement de partenariats inter-établissements durables entre la Belgique et les pays du Sud

Les mobilités réalisées dans le cadre des bourses sont génératrices de partenariats durables entre établissements, comme le montre l'enquête, qui indique que 9 répondants sur 10 ont gardé des contacts avec l'établissement d'accueil depuis leur séjour, ce qui est considérable.

Pour autant, ces liens perdurent sans qu'une action particulière d'animation du « réseau des anciens boursiers » soit mise en œuvre par l'ARES ou pas les établissements. En effet, comme l'illustrent les réponses ouvertes à l'enquête, ces partenariats durables s'appuient principalement sur la poursuite de projets de recherche engagés, sur l'initiation de nouveaux projets de collaboration (souvent dans le cadre de réponse à des appels à projets ARES), ainsi que sur des affinités professionnelles et personnelles.

» La poursuite du projet en cours (thèse, recherche ...)

“

Du fait que ma thèse doctorat est encore en cours, sûrement que je suis toujours en contact avec les chercheurs de mon centre de recherche et d'autres personnes que j'y ai déjà rencontrées. Ce sera aussi le cas à la fin de ma thèse.

Je reste en contact pour recevoir un soutien de ce que j'ai appris et pour donner une continuité dans le travail de laboratoire dans mon pays, également pour vérifier l'avancement de mon travail de terrain et je reçois les conseils continus de mon promoteur et d'autres professeurs pour rédiger les articles scientifiques.

Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s boursie·ère·s ARES

”

» La génération de nouveaux projets de collaboration

“

Although I have not finished the PHd yet (defence planned for next year), we are planning to present a research project to the new ARES call for projects.

Après ma thèse, nous continuons à collaborer avec l'UMONS dans le domaine de la recherche sur des caractérisations des matériaux que nous ne pouvons pas faire chez nous. En plus, il y a des étudiants de notre laboratoire de recherche qui partent à l'Université de MONS pour les travaux de leurs thèses.

Ce sont des relations professionnelles que nous gardons : je continue d'échanger avec le responsable du laboratoire d'accueil et nous envisageons de nouveaux projets coopératifs au bénéfice de nos deux pays

Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s boursie·ère·s ARES

”

» Des effets sur des dimensions personnelles et professionnelles

“

Quand leurs collègues belges viennent au Rwanda, ils me contactent pour quelques services pour mieux intégrer dans la communauté locale, leur indiquer où ils peuvent trouver des choses dont ils ont besoins, leur expliquer un peu de notre culture, traduction,

Professionnellement on échange les informations et opportunités, et je leur demande conseils en relations avec le travail en cas de besoin des contacts pour des collaborations et entraides dans le domaine professionnel et de la recherche.

Source : Enquête auprès des actuel·le·s et ancien·ne·s boursie·ère·s ARES

”

- » Des collaborations et partenariats consolidés ou nouveaux



Des relations de partenariat. En effet, notre institution accueille des étudiants de la Haute École Condorcet depuis quelques années.

Nous avons établi des accords de partenariat entre les différentes Hautes Ecoles qui m'avaient accueilli. On a programmé faire un colloque International entre nos partenaires du Nord (HEPH-Condorcet). Mais à cause de la crise sanitaire ce colloque a été différé.

Je suis intégrée dans le réseau des doctorants de l'université de Liège, ce qui m'a permis d'élargir mon capital social.

Source : Enquête auprès des actuel-le-s et ancien-ne-s boursie-ère-s ARES



05.5 / LES ENSEIGNEMENTS DU BENCHMARK

Un premier travail de benchmark relatif au montant des bourses a déjà été réalisé dans le cadre du Groupe Technique en charge de la réflexion sur l'harmonisation des montants. Il a notamment mis en avant les éléments suivants :

- » Le fait que les doctorants et post-doctorants résidents des différentes universités de la FWB touchent des allocations de subsistance comprises entre 2000 et 2500 euros, soit un montant significativement supérieur à celui des bourses ARES ;
- » Les allocations de subsistance pratiquées par d'autres bailleurs en Belgique (FNRS FRIA, FNRS Fresh, WBI, Erasmus +) apparaissent également pour la plupart supérieures aux montants pratiqués par l'ARES.

Afin de compléter ces résultats, nous avons effectué un travail de recherche complémentaire sur les programmes de bourses existants en France, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni et Canada, qui sont spécifiquement adressés à des ressortissants de Pays en développement (ou a minima uniquement à des étudiants/chercheurs étrangers). Les tableaux ci-dessous reprennent un certain nombre de données recueillies sur des programmes de bourses, dont les montants sont connus, et qui permettent ainsi, dans une certaine mesure, une comparaison avec les bourses de l'ARES.

Une sélection de programmes de bourses de doctorat accessibles à des ressortissants des pays en développement :

NOM DU PROGRAMME	MONTANTS ET FRAIS PRIS EN CHARGE	CRITÈRES ET MODALITÉS DE SÉLECTION
Erasmus Mundus ⁷	<p>Entre 1700 et 3 600 € / mois</p> <p><i>Ces montants comprennent l'ensemble des « frais de participation » : frais de scolarité, assurance, frais de bibliothèque, frais de voyages et indemnité de séjour). Le montant varie selon que le doctorat est axé laboratoire ou non axé laboratoire.</i></p>	<p>Dépôt d'un dossier de candidature auprès des coordinateurs de chaque programme Erasmus Mundus (chaque consortium définit ses propres critères)</p>
World Bank of Investment - Robert S. McNamara Fellowships Program (RSMFP) ⁸	<p>Jusqu'à 2061€/mois maximum (25 000 dollars pour 6 à 10 mois)</p> <p><i>Pas de précisions sur la nature des frais pris en charge. Il est par ailleurs précisé que ce programme est actuellement en cours de restructuration et qu'aucun appel à candidatures n'est prévu pour l'instant.</i></p>	<p>Non précisé. <i>Ce programme est actuellement en cours de restructuration et aucun appel à candidatures n'est prévu pour l'instant.</i></p>
France - Bourse d'excellence Eiffel	<p>1700€/mois (à partir du 1^{er} janvier 2021)⁹</p> <p><i>Les bourses de doctorat ne sont éligibles que pour le domaine des sciences (sciences de l'ingénieur ; sciences exactes : mathématiques, physique, chimie et sciences de la vie, nano et biotechnologies, sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement, sciences et technologies de l'information et de la communication).</i></p> <p><i>Les 1700€/mois constituent l'allocation de subsistance, auxquels s'ajoute une prise en charge directe de plusieurs prestations : Transport international, transport national, assurance, recherche de logement, activités culturelles etc.</i></p>	<p>Prise de contact avec un EES français, qui peut choisir de soutenir le dossier et le cas échéant, d'effectuer le dépôt en ligne auprès de Campus France.</p>
Canada – Bourses d'études au Canada (adressées uniquement à des ressortissants de	<p>1365€/mois (12 700 dollars canadiens sur 6 mois)</p> <p><i>Ces bourses sont versées pour un séjour de 6 mois maximum.</i></p> <p><i>Ce montant doit permettre de contribuer au dépenses telles que les frais pour l'obtention d'un visa et/ou d'un permis d'études ou de travail; les</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact avec l'établissement visé - Présentation d'une lettre d'intention décrivant la nature de la recherche qui sera effectuée - Si intéressé, l'établissement dépose la demande au nom du candidat

⁷ <https://campusbourses.campusfrance.org/fr/ia/bourse/#/program?id=96>

⁸ <https://www.worldbank.org/en/programs/scholarships#2>

⁹ <https://www.campusfrance.org/fr/le-programme-des-bourses-eiffel>

NOM DU PROGRAMME	MONTANTS ET FRAIS PRIS EN CHARGE	CRITÈRES ET MODALITÉS DE SÉLECTION
pays en développement) ¹⁰	<i>billets d'avion aller-retour (pour le boursier seulement) pour venir au Canada en classe économique par l'itinéraire le plus direct; l'assurance maladie; les frais de subsistance tels que l'hébergement, les services publics et la nourriture; les frais de transport terrestre, y compris les abonnements de transport en commun; les livres et les fournitures scolaires requis pour les études du boursier, à l'exception des ordinateurs et autres équipements.</i>	
Canada - Bourse d'admission internationale ¹¹	484€/mois (9000 dollars canadiens par an) <i>Ce montant constitue semble-t-il une allocation de subsistance, versée sur 4 ans, non renouvelable.</i>	Chaque université définit ses propres critères et modalités de sélection.
Allemagne – Bourses DAAD à BIGS-DR (Bonn) ¹²	Financement de 5000 à 20 000 € selon les projets. La part de ce montant relative à une allocation de subsistance n'est cependant pas précisée.	Dépôt de dossier de candidature en ligne / sélection par un jury sur base de l'expérience, du projet de recherche et du niveau d'anglais.

Une sélection de programmes de bourses de post-doctorat accessibles à des ressortissants des pays en développement :

NOM DU PROGRAMME	MONTANTS ET FRAIS PRIS EN CHARGE	CRITÈRES ET MODALITÉS DE SÉLECTION
France - Bourse MOGPA ¹³	Financement alloué à l'établissement d'accueil à la hauteur de 50 000 € sur 12 mois par post-doctorant éligible. <i>Bourse allouée seulement aux doctorants travaillant sur l'une de ces quatre thématiques :</i> - les sciences du système terrestre, - les sciences du changement climatique et de la durabilité - la transition énergétique - les enjeux sociétaux des questions environnementales.	Dossier de présentation du projet de Post-Doctorat rédigé en anglais

¹⁰ <https://www.educanada.ca/scholarships-bourses/can/institutions/study-in-canada-sep-etudes-au-canada-pct.aspx?lang=fra>

¹¹ <https://www.uottawa.ca/etudes-superieures/etudiants/bourses/bourse-admission-internationale>

¹² <https://opportunit.e.africa/bourses-du-daad-a-bigs-dr-pour-les-pays-en-developpement-2020-2021/>

¹³ <https://www.campusfrance.org/fr/financement-de-contrats-pour-les-post-doctorants-0>

Une sélection de programmes de bourses de Masters accessibles à des ressortissants des pays en développement :

NOM DU PROGRAMME	MONTANTS ET FRAIS PRIS EN CHARGE	CRITÈRES ET MODALITÉS DE SÉLECTION
Allemagne - The Friedrich Ebert Stiftung Scholarship ¹⁴	<p>850€/mois pendant 1 an</p> <p><i>Frais d'assurance santé compris.</i></p> <p><i>Bourse réservée aux étudiants dans les domaines des sciences sociales, sciences politiques ou études littéraires</i></p>	<p>Dossier de candidature à soumettre en ligne : après une première sélection selon des critères d'excellence académique et d'engagement citoyen et politique, l'étudiant devra passer deux entretiens (l'un avec un membre du corps enseignant et l'autre avec un responsable des bourses)</p>
Allemagne - Konrad-Adenauer-Stiftung Scholarships in Germany for International Students ¹⁵	<p>850€/mois pendant 2 ans</p> <p><i>À ce montant s'ajoute la couverture des frais d'inscription à hauteur de 500€ par semestre</i></p>	<p>Dossier papier de candidature à envoyer à l'université : sélection selon des critères académiques et d'expériences de volontariat ou d'engagement citoyen, ainsi que les recommandations et références fournies par l'étudiant.</p>
Pays-Bas - Justus & Louise van Effen Excellence Scholarships for International Students at TU Delft ¹⁶	<p>2500€/mois (30 000€/an) pour les étudiants extérieurs à l'UE/EFTA ;</p> <p>958€/mois (11 500€/an) pour les étudiants venant de l'UE/EFTA. Bourse valable 2 ans.</p> <p><i>Le montant inclut : frais d'inscriptions, participation aux frais de logements, une carte de membre de bourse donnant accès à des ressources supplémentaires</i></p>	<p>Dossier de candidature à soumettre en ligne : sélection selon des critères d'excellence académique, les résultats obtenus au test d'anglais et les références et recommandations fournies par l'étudiant.</p>
Pays-Bas - Maastricht University Holland High Potential Scholarships for International Students ¹⁷	<p>950€/mois (11 400 €/an) pour 12 mois ou 24 mois</p> <p><i>700€ d'assurance maladie, 174€ de frais de visa, frais d'inscriptions modulables selon le master, coût de la formation pré-académique nécessaire</i></p>	<p>Dossier de candidature à soumettre en ligne : sélection par un jury universitaire selon des critères d'excellence académique, de motivation de l'étudiant et des recommandations et références qu'il peut fournir.</p>
France - bourse IsDB ¹⁸	<p>700€/mois</p> <p><i>Statut de boursier du gouvernement français : gratuité du visa, exonération des droits d'inscription à l'université,</i></p>	<p>Les candidatures s'effectuent sur le site de la Banque Islamique de Développement fin juin</p> <p>Un comité de sélection conjoint évalue les candidatures</p>

¹⁴ <https://www.studying-in-germany.org/scholarships/>

¹⁵ <https://www.kas.de/en/web/begabtenfoerderung-und-kultur/foreign-students>

¹⁶ <https://www.tudelft.nl/en/education/practical-matters/scholarships/justus-louise-van-effen-excellence-scholarships/>

¹⁷ <https://www.maastrichtuniversity.nl/support/your-studies-begin/coming-maastricht-university-abroad/scholarships/maastricht-university>

¹⁸ <https://www.campusfrance.org/fr/le-programme-de-bourses-isdb-France>

NOM DU PROGRAMME	MONTANTS ET FRAIS PRIS EN CHARGE	CRITÈRES ET MODALITÉS DE SÉLECTION
France - bourses cofinancées Quai d'Orsay/Entreprises : programme THALES ¹⁹	<i>aide au logement, couverture médicale, activités culturelles etc.</i> <i>Billet d'avion en classe économique</i> 1083€/mois (13 000€/an) sur 1 an <i>À cette bourse s'ajoutent la couverture sociale et médicale ainsi que le statut de boursier français,</i> <i>Bourse offerte aux étudiants en sciences de l'ingénieur, économie, gestion ou management dans un des établissements partenaires : école d'ingénieur (École Centrale Paris, École Polytechnique, ENSIETA, ISAE, MINES ParisTech, TELECOM ParisTech), école de commerce et de gestion (HEC Paris, ESSEC) ou encore l'université Paris-Dauphine.</i> 2347€/mois (Environ £25,000/an) sur 1 an	La liste des lauréats est publiée en août pour un départ en France en septembre. Dossier de candidature : sélection selon des critères d'excellence académique, la qualité du projet professionnel et la motivation du candidat.
Royaume-Uni - University of Bradford Global Development Scholarship ²⁰	Pas de montant fixe <i>La totalité des frais d'inscriptions est couverte, ainsi que les frais de logement et de subsistance et le prix des vols au départ et à destination de Londres.</i> 4200pounds/an (394€/mois)	Dossier de candidature à soumettre au moment de l'inscription : sélection selon des critères académiques.
Royaume-Uni - Duke of Grafton scholarship - University of Westminster ²¹	Pas de montant fixe <i>La totalité des frais d'inscriptions est couverte, ainsi que les frais de logement et de subsistance et le prix des vols au départ et à destination de Londres.</i>	Dossier de candidature à soumettre sur une plateforme en ligne avant le 31 mai de chaque année : sélection selon des critères académiques et les lettres de recommandation que peut fournir l'étudiant.

Ces observations nous permettent de dégager un certain nombre d'enseignements :

- » Concernant les montants, ce travail de benchmark met en avant la très grande diversité des pratiques entre les bailleurs de différents pays. Le « positionnement » des bourses ARES vis-à-vis de ces autres programmes est donc difficile à établir, dans la mesure où chaque programme couvre des frais éligibles variables, est attribué sur des durées diverses... On peut cependant noter :
 - » Pour les bourses de doctorat, il apparaît que les bourses ARES affichent un montant supérieur à nombre de bourses de doctorat existantes dans les autres pays, en particulier dans les pays anglo-saxons où les bourses de doctorat sont historiquement peu élevées (pour les résidents comme pour les doctorants étrangers). En

¹⁹ <http://www.reseautudiant.com/dossiers/bourses-d-etudes/bourses-d-etudes-par-pays/france/pour-residents-de-la-france/les-programmes-de-bourses-cofinances-quai-dorsayentreprises-2971-00.htm>

²⁰ <https://www.bradford.ac.uk/scholarships/info/global-development-scholarship-2017-18>

²¹ <https://worldscholarshipforum.com/duke-of-grafton-scholarship/>

revanche, en comparaison avec la France, et notamment les bourses Eiffel, les montants d'allocations de subsistance sont relativement similaires (les bourses Eiffel proposant une allocation de subsistance de 1700€/mois). Ces comparaisons doivent cependant être interprétées avec prudence, dans la mesure où des comparaisons uniquement axées sur les montants ne prennent pas en compte un certain nombre de facteurs (ex : montant des frais d'inscription, autres aides accessibles dans le pays d'accueil...).

- » Pour les bourses de Masters, que l'on pourrait comparer aux bourses CSI ou aux bourses de stage, les bourses ARES semblent proposer des montants plutôt supérieurs aux autres bailleurs présentés ci-dessus.
- » Par ailleurs, l'offre de bourses ARES se caractérise, en comparaison avec les autres programmes observés, par :
 - » une dimension globale et structurée, permettant de couvrir dans le cadre d'un même programme une grande diversité de profils de publics-cibles, de projets d'études ou de recherches et de durées de mobilité. Cela la distingue de la plupart des programmes de bourses identifiés dans les autres pays, qui sont beaucoup plus étroits dans leur ciblage ;
 - » sa structuration autour de partenariats entre EES Nord et Sud, qui constitue une spécificité forte du programme, tandis que les autres programmes identifiés s'appuient sur des candidatures individuelles de ressortissants Sud réalisées uniquement auprès des EES / programmes Nord.

Par ailleurs, il est intéressant de relever en complément sur les programmes de bourses analysés dans 5 pays (France, RU, Allemagne, Pays-Bas, Canada) que :

- » Les critères de sélection sont dans la grande majorité des cas principalement basés sur des critères académiques. En revanche, les critères d'origine sociale ne sont presque jamais mis en avant ; de même, aucune bourse repérée à ce stade ne précise des mesures spécifiques pour l'intégration de la dimension genre à leur programme.
- » Les frais couverts par les bourses sont très variables : certaines bourses sont limitées et ponctuelles (couverture d'une partie au moins des frais d'inscription à la rentrée par exemple) mais la plupart couvrent l'année entière d'étude, voire le cycle entier, avec cependant des niveaux de prise en charge en matière de subsistance qui sont très variables.
- » Des exemples intéressants de partenariats gouvernements-acteurs privés peuvent être relevés : la bourse du Quai d'Orsay en France et deux bourses en Allemagne et au Pays-Bas

06. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

06.1 / CONCLUSIONS

01. Une offre de bourses pertinente, bien articulée, dont l'attractivité repose non seulement sur l'appui financier mais également sur l'accompagnement proposé par les EES

Les bourses constituent un outil transverse à la plupart des programmes et actions déployées par l'ARES, qu'il s'agisse de programmes de coopération (AI, PRD, PFS, Synergie...) ou d'actions individuelles (Cours et stages internationaux, programme de mobilité, bourses SOFT). S'adressant à des ressortissants de pays du Sud²², le plus souvent dans le cadre d'appels à candidatures pilotés par les établissements d'enseignement supérieur²³, les bourses permettent à leurs bénéficiaires de suivre une variété de cursus (stage, master spécialisé, doctorat, post-doctorat, recyclage), dans le cadre de formations qui sont peu ou pas dispensées dans les pays d'origine des boursiers.

De manière générale, cette offre de bourses répond bien aux attentes des boursiers, comme en témoigne leur haut niveau de satisfaction, et elle a pour particularité de pouvoir répondre à une grande variété de profils et de parcours. Au-delà du montant et de la durée des allocations versées, qui sont jugés globalement satisfaisants quoique perfectibles à certains égards, la force des bourses ARES réside également dans l'encadrement et l'accompagnement qui sont prodigués par les EES, qui participent activement à la réussite du programme et à la sécurisation des parcours des boursiers.

02. Des bourses essentielles à l'activité de coopération au développement des établissements, qui restent cependant inégalement appropriées par les différentes catégories d'établissements

Les bourses ARES sont, pour nombre d'établissements du Nord comme du Sud, une ressource essentielle à leur activité de coopération au développement et à la vivacité de leur activité de recherche et/ou de formation. Ces derniers déploient des moyens significatifs pour monter des projets de coopération et accompagner les boursiers à chaque étape de leur parcours (sélection, accompagnement, entretien du lien une fois la bourse terminée).

Pour autant, les bourses ARES apparaissent encore inégalement appropriées par les différents types d'établissements : elles sont majoritairement mobilisées par les universités, et en particulier les plus grandes (l'UCLOUVAIN, l'ULB et l'ULiège), qui bénéficient d'une longue expérience dans la coopération au développement et de ressources humaines engagées sur ce champ. En revanche, les bourses ARES restent moins appropriées par les Hautes Ecoles et les ESA, qui malgré des évolutions encourageantes, restent confrontées à des freins significatifs pour pouvoir s'inscrire pleinement dans des projets de coopération (ressources et moyens internes limités pour monter et piloter des projets de coopération au développement, absence d'activité de recherche, méconnaissance des programmes et du fonctionnement de l'ARES...).

²² Sauf pour les bourses de voyage

²³ Sauf pour les CSI

03. Des critères et modalités de sélection des boursiers qui sont essentiellement à la main des coordinateurs de projets et des promoteurs, qui permettent de toucher des publics aux profils variés mais avec une sous-représentation des femmes

L'ARES accorde une large marge de manœuvre aux coordinateurs de projets et aux promoteurs dans la définition des critères et des modalités de sélection des candidats aux bourses ARES, ce qui leur permet de choisir des profils « sur-mesure », en étroite collaboration avec les EES Sud partenaires²⁴. Cependant, la transparence sur les procédures et critères de sélection appliqués gagnerait à être renforcée, en particulier dans le cadre des bourses intégrées, pour lesquelles l'ARES comme les cellules de coopération des EES ne disposent pas toujours d'informations précises.

Les profils de boursiers ARES retenus apparaissent particulièrement variés à de nombreux égards (en termes d'âge, de nationalité et de disciplines universitaires en particulier), ce qui témoigne de l'ouverture remarquable du programme. Les résultats de l'enquête suggèrent cependant qu'il existe une sous-représentation des femmes, qui constituent au global seulement 1/3 des répondants. A ce titre, il apparaît que des leviers supplémentaires pourraient être activés pour inciter davantage les coordinateurs de projets et les promoteurs à sélectionner des profils féminins.

04. Des bourses dont les impacts s'observent à la fois sur le registre individuel et institutionnel, et contribuent activement à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'ARES

Plus que de contribution au changement (quel changement ? vers quoi ?), c'est bien le renforcement indéniable de capacité des bénéficiaires, et à travers eux, de leurs équipes et de leur institution, qui leur permet de contribuer aux progrès utiles au pays, dans des domaines très principalement scientifiques et techniques. La production d'impacts du programme de bourses ARES en termes de contribution au changement se lit dans les motivations mêmes des boursiers explicitées à travers leur thème de recherche et l'intérêt de celui-ci dans leur propre pays.

Par conséquent, si les bourses apparaissent en premier lieu comme un outil de renforcement de capacités individuelles, elles constituent également un levier essentiel de renforcement des capacités de formation, de recherche et de structuration des EES du Sud. Le fait que plus de 85% des boursiers poursuivent effectivement leur carrière dans leur pays d'origine, le plus souvent au sein même des EES dont ils proviennent initialement, montre à quel point les bourses de l'ARES constituent un levier majeur de formation des personnels - de recherche, d'enseignement mais également des fonctions support - des EES du Sud. Par ailleurs, on note que les bourses contribuent à la création de liens durables entre EES du Nord et du Sud, les boursiers restant dans 90% des cas en contact durable avec les EES dans lesquels ils ont réalisé leur mobilité.

À ce titre, les bourses participent effectivement au développement humain durable des pays du Sud. À travers le transfert des connaissances et compétences acquises par les boursiers vers les pays dont ils sont issus, elles contribuent à la structuration et à la qualité de leur système d'enseignement supérieur et de recherche, ce qui constitue un enjeu majeur de développement, dans un contexte où le savoir et les compétences constituent une ressource essentielle au développement des pays du Sud. On note cependant que les boursiers restent davantage des acteurs du changement dans leur pays d'origine qu'en Belgique, où leur implication dans la vie citoyenne reste semble-t-il encore limitée.

Si ces impacts transparaissent nettement de l'enquête et des investigations qualitatives réalisées dans le cadre de la présente évaluation, on note cependant que l'ARES ne dispose pas, à ce jour, d'un système de suivi des parcours des boursiers qui permettrait de réaliser des analyses systématiques et un suivi dans la durée des impacts de ses bourses sur leurs bénéficiaires. La mise en place récente de l'outil GIRAF constitue une opportunité pour renforcer

²⁴ Sauf dans le cadre des CSI ou les bourses de voyage, où les EES du Sud ne sont pas associés à la sélection.

cette dimension, puisqu'il permettra de récolter de manière systématique des données et les coordonnées de l'ensemble des personnes ayant bénéficié d'une bourse ARES. Ces données pourront être exploitées pour mener des investigations plus fines sur le parcours professionnel des anciens boursiers ARES.

05. Des montants de bourses en évolution, qui en l'état, restent jugés majoritairement satisfaisants par les boursiers

Les montants des bourses, qui ont été harmonisés à la baisse en 2018, restent jugés satisfaisants par une nette majorité (77%) de boursiers. Si plusieurs éléments de comparaison interrogent (un montant d'allocation inférieur au revenu mensuel minimum en Belgique, des post-doctorats percevant une allocation inférieure à celle des doctorats), les montants pratiqués semblent, de manière générale, assurer des conditions de vie et de recherche relativement confortables pour les boursiers, qui s'en montrent dans leur grande majorité très satisfaits. Cependant, certains points particuliers, tels que la continuité de la bourse lors des séjours en local, ainsi que la prise en charge des frais annexes lors de ces séjours, méritent d'être réinterrogés et précisés.

06.2 / RECOMMANDATIONS

THÉMATIQUES	CONSTATS CLÉS	OBJECTIFS POUR L'AVENIR	PRÉCONISATIONS À APPROFONDIR
<p>1. Architecture de l'offre de bourses</p>	<p>- L'offre de bourse de l'ARES, dans sa globalité, est plébiscitée par les parties prenantes</p> <p>- Elle permet en l'état de répondre à des projets de nature très diverse (en termes de durée, de localisation, de publics cibles, de thématiques...)</p> <p>- Les bourses intégrées et les bourses individuelles sont complémentaires, et disposent chacune d'avantages et d'inconvénients ;</p> <p>- Les bourses extraordinaires, expérimentées depuis quelques années, offrent des avantages avérés en matière de flexibilité et d'accessibilité.</p>	<p>Conserver les éléments avantageux d'une offre de bourses principalement structurée autour de programmes de coopération (AI, PRD, PFS) ...</p> <p>... tout en développant le potentiel des bourses individuelles, qui ont démontré leurs avantages dans le cadre de l'expérimentation des bourses extraordinaires</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Capitaliser sur les forces actuelles du programme, en conservant une offre de bourses : <ol style="list-style-type: none"> a. Structurée autour de la complémentarité entre bourses intégrées et bourses individuelles ; b. Permettant en l'état de répondre à des besoins très variés (en termes de durée, de localisation, de publics cibles, de thématiques...) 2. Renforcer l'offre de bourses individuelles, à travers l'institutionnalisation desdites « bourses extraordinaires », permettant de financer des bourses de stage, doctorats et de post-doctorats, en réponse à des projets individuels (hors AI, PRD, PFS). Pour ces bourses individuelles, il s'agira notamment : <ol style="list-style-type: none"> a. D'assurer une flexibilité en termes de durée de la bourse, qui, pour les doctorats, doit pouvoir se faire sur plusieurs années ; b. D'assurer, dans le cadre de ces bourses, la couverture de frais annexes essentiels à la mise en œuvre de la recherche (frais de recherche, frais d'encadrement) ; 3. Créer une catégorie spécifique de bourses de post-doctorat, afin de pouvoir revaloriser les montants de l'allocation de subsistance (de manière à ce qu'elle soit égale ou supérieure aux bourses de doctorat). 4. Dans le cadre des bourses sandwich, s'assurer de fournir des montants, qui, au regard du niveau de vie du pays, permettent aux boursiers de poursuivre leur activité de recherche, sans avoir à trouver une activité professionnelle complémentaire. Cela passe par :

THÉMATIQUES	CONSTATS CLÉS	OBJECTIFS POUR L'AVENIR	PRÉCONISATIONS À APPROFONDIR
<p>2. Appropriation de l'offre de bourses par les parties prenantes</p>	<p>- Les promoteurs et les gestionnaires qui disposent d'une expérience suffisante en matière de mobilisation de bourses ARES ne rencontrent pas de difficultés particulières dans la lecture de l'offre de bourses de l'ARES</p> <p>- Pour autant, le système de bourses ARES est perçu comme particulièrement complexe par nombre de personnes extérieures, ce qui peut constituer un frein à la mobilisation de ces bourses</p> <p>- La mobilisation des bourses nécessite souvent l'existence de relations partenariales préexistantes entre EES Nord / Sud, ce qui peut également constituer un frein pour certains EES qui ne disposent pas de partenariats pré-établis</p>	<p>Promouvoir une offre de bourses lisible, permettant de rendre le programme plus attractif auprès d'un plus grand nombre d'EES et de personnels des EES</p> <p>Permettre à l'ensemble des parties prenantes de se référer à des documents communs et aisément appropriables</p> <p>Favoriser en particulier la mobilisation des bourses par les HE et ESA</p>	<ul style="list-style-type: none"> a. Une allocation de subsistance cohérente avec le niveau de vie local ; b. Une prise en charge des frais annexes, notamment les frais de recherche. <p>5. Rédiger un document de synthèse, principalement destiné aux personnels des EES belges et des EES du Sud peu expérimentés en matière de coopération académique, présentant de manière synthétique et globale l'offre de bourses de l'ARES.</p> <p>6. Créer une page interne sur le site de l'ARES synthétisant l'offre de bourses de l'ARES, accessible au grand public.</p> <p>7. Pour favoriser l'implication des HE et ESA :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Poursuivre les réunions d'information sur l'offre de services de l'ARES au sein des établissements, afin de sensibiliser les professeurs et personnels administratifs sur les opportunités accessibles ; b. Créer et financer une cellule de coopération externe, dédiée à l'appui au montage de projets des HE et ESA. En termes de mise en œuvre opérationnelle, plusieurs modalités pratiques sont envisageables et doivent être discutées avec des responsables et juristes de l'ARES, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> i. Un hébergement de la cellule au sein même de l'ARES ; ii. Un hébergement au sein d'un EES ; iii. Un hébergement au sein d'une structure externe, sur le modèle de Synhera c. Organiser des évènements permettant de favoriser la rencontre entre parties prenantes des HE et ESA d'une part,

THÉMATIQUES	CONSTATS CLÉS	OBJECTIFS POUR L'AVENIR	PRÉCONISATIONS À APPROFONDIR
<p>3. Éligibilité et procédure de sélection des boursiers</p>	<p>- En l'état, de nombreux établissements – en particulier des HE et ESA - restent peu ou pas mobilisatrices de bourses ARES</p> <p>- Les coordinateurs de projets et promoteurs, au sein des EES du Nord et du Sud, sont au cœur du processus de sélection des boursiers, quel que soit le programme de bourses, et sont effectivement les mieux placés pour assurer cette sélection</p> <p>- L'ARES accorde des marges de manœuvre importantes aux EES dans la définition des critères comme des modalités de sélection des boursiers</p> <p>- Si les profils des boursiers sont particulièrement</p>	<p>Développer des moyens de mieux guider les EES (Nord et Sud) dans les modalités et critères de sélection des candidats (y compris sur la question du genre)</p> <p>Et exiger une transparence de la part des EES sur les raisons des choix réalisés dans la sélection des boursiers</p> <p>Tout en laissant une marge de manœuvre aux EES dans ce choix, qui ces derniers restant les</p>	<p>et des universités d'autre part, afin de favoriser le développement de projets co-portés. Ces évènements pourraient se baser sur le modèle de l'Event Boursier, mais cette fois-ci adressé aux professionnels de l'accueil et de l'encadrement des boursiers.</p> <p>d. S'appuyer sur le déploiement des bourses individuelles « extraordinaires » pour encourager les HE et ESA à s'engager dans l'accueil, par exemple à travers la mise en place d'une enveloppe dédiée aux les HE et ESA, et axées sur des stages, des formations diplômantes et des projets de recherche appliquée ;</p> <p>8. Diffuser un guide de bonnes pratiques à l'attention de l'ensemble des promoteurs Nord et Sud afin de guider les pratiques de sélection des candidats, en mettant notamment en avant ;</p> <p>a. Un rappel des principes et documents stratégiques de référence qui guident l'action de l'ARES (programme quinquennal, cadres stratégiques communs, théories du changement) ;</p> <p>b. Une série de critères pouvant guider la sélection (ex : nationalité, âge, genre, expérience professionnelle, motivation, origine sociale...) ;</p> <p>c. Un recueil de bonnes pratiques en matière de sélection (ex : la réalisation systématique d'un entretien à distance afin de tester le numéro de maîtrise de l'anglais et/ou du français) ;</p> <p>d. La liste des pièces justificatives pouvant/devant être demandées pour renseigner les dossiers de candidature.</p>

THÉMATIQUES	CONSTATS CLÉS	OBJECTIFS POUR L'AVENIR	PRÉCONISATIONS À APPROFONDIR
	<p>diversifiés, ce qui témoigne de l'ouverture du programme de bourses de l'ARES, certains profils restent sous-représentés. On note en particulier la sous-représentation des femmes.</p>	<p>mieux placés pour assurer cette sélection</p>	<p>9. Exiger une transparence de la part des coordinateurs de projets / promoteurs, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. La diffusion d'un modèle de document, à renseigner par chaque coordinateur de programme/promoteur et pour l'ensemble des programmes de bourses, justifiant les motivations de la sélection ou non-sélection de chaque candidat, transmise à l'ARES et éventuellement aux boursiers (retenus et non retenus) ; b. Exiger le renseignement systématique de l'outil GIRAF par les promoteurs, afin de centraliser en temps réel les informations sur les séjours des boursiers, et ce pour chaque programme de bourses. <p>10. A propos du critère « genre » :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Affirmer l'égalité « femmes-hommes » comme une priorité ; b. Proposer des lignes directrices concernant les procédures d'information et de sélection ; c. Fixer à chaque EES un objectif « raisonnable » d'au moins 40% de femmes parmi l'ensemble des boursiers ARES²⁵ accueillis ; d. S'appuyer sur les données GIRAF pour objectiver et communiquer sur la part de femmes parmi les boursiers au sein de chaque EES, afin d'inciter les moins « performants » en la matière à favoriser davantage les profils féminins ; e. Faire des promoteurs Nord des ambassadeurs de l'inclusion des femmes dans les projets de recherche de l'ARES (auprès des EES du Sud) ;

²⁵ Cadre fixé par le VLIR

THÉMATIQUES	CONSTATS CLÉS	OBJECTIFS POUR L'AVENIR	PRÉCONISATIONS À APPROFONDIR
<p>4. Animation, accompagnement et suivi des boursiers</p>	<p>- Les EES déploient des moyens significatifs en matière d'encadrement et d'animation des réseaux de boursiers, mais travaillent de manière relativement cloisonnée</p> <p>- Le système de suivi des anciens boursiers pourrait être amélioré</p>	<p>Renforcer les moyens déployés par l'ARES en matière d'animation du réseau de boursiers à l'échelle de la FWB</p> <p>Renforcer la collaboration, l'entraide et les échanges entre les gestionnaires de bourses des différents EES</p> <p>Renforcer le système de suivi des anciens boursiers de l'ARES</p>	<p>f. Donner la possibilité aux femmes enceintes / ou ayant récemment accouché, candidates à des bourses individuelles, de repousser d'un an leur venue, ou de limiter la durée des séjours en Belgique (dans la mesure du possible au regard des besoins d'accès aux infrastructures/terrains en Belgique) ;</p> <p>g. Commander une étude spécifique sur le parcours des boursières et anciennes boursières ARES, afin d'étudier en finesse les spécificités liées au genre et les freins rencontrés par les femmes dans la participation à des projets de mobilité ARES.</p> <p>11. Formaliser un « guide du boursier ARES » retraçant l'ensemble des informations utiles aux boursiers, afin qu'il puisse se projeter dans son séjour et s'y référer tout au long de son séjour</p> <p>12. Appuyer les EES dans l'encadrement et l'animation des réseaux de boursiers :</p> <p>a. La production collaborative d'une Foire à questions (FAQ) à destination des boursiers, vers lesquels les gestionnaires de bourses pourront renvoyer les boursiers pour les questions fréquentes ;</p> <p>b. Créer une plateforme d'entraide et d'échanges de pratiques entre gestionnaires (sous la forme d'un groupe LinkedIn, par exemple), où pourraient être valorisées des initiatives mises en œuvre pour animer les réseaux de boursiers</p> <p>c. Assurer une veille et de l'ensemble des événements en lien avec la thématique coopération au développement / coopération académique / ECMS organisés en Belgique, et</p>

- diffuser l'information auprès de l'ensemble du réseau de boursiers ARES ;
- d. Mobiliser les ONG universitaires dans :
- a. L'animation des boursiers, notamment en faisant en sorte qu'elles aient accès aux coordonnées mail des boursiers et puissent ainsi leur diffuser de informations, en particulier sur les évènements organisés sur les différents campus.
 - b. L'organisation d'évènements réguliers d'accueil des boursiers ARES sur les campus.
13. En complément de l'Event Boursier, expérimenter l'organisation d'évènements en ligne, spécifiquement adressés aux boursiers, par exemple avec des interventions d'experts de la coopération internationale et académique ;
14. Renforcer l'outillage de l'ARES en matière d'analyse d'impact : pour ce faire, s'appuyer sur les données collectées via GIRAF - et notamment les coordonnées de chaque boursier - pour mettre en place un système de suivi des parcours des anciens boursiers ARES. Ce système de suivi pourrait notamment permettre :
- a. De produire annuellement des indicateurs sur le profil des boursiers nouvellement intégrés ;
 - b. De mettre en place une enquête en ligne systématique, réalisée à échéance régulière (ex : tous les ans) et adressée à l'ensemble des anciens boursiers. Elle permettrait de collecter et de traiter des indicateurs sur la suite des parcours, notamment :

THÉMATIQUES

CONSTATS CLÉS

OBJECTIFS POUR
L'AVENIR

PRÉCONISATIONS À APPROFONDIR

- i. Des données objectives de parcours (titres obtenus, fonction occupée, nb de personnes encadrées, engagement local, ...)
- ii. Des données subjectives sur le ressenti des anciens boursiers sur les effets de leur mobilité ARES (sur leur carrière, leur place au sein de leur institution, leur impact local...)
- iii. Des données sur les liens qu'ils ont noué ou renforcé avec la « communauté ARES » (ancien établissement d'accueil, autres boursiers ARES...);

Sur cette base, un rapport annuel regroupant des indicateurs sur le profil et le parcours des anciens boursiers pourrait être produit et valorisé (vis-à-vis de la DGD, vis-à-vis des différents EES...).